

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2021

22 conseillers présents sur 33 en exercice

L'an deux mille vingt et un, le 13 avril à 19 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, Mme SAINT MARD, M. IGEL, Mme CASCIOLA, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, M. BIEBER, Mme HANSE, M. TRICHIES, M. HOUNNOU, M. NOWICKI, M. SURGA, Mme GAUROIS, M. MOREL, M. ROSE, Mme MOGUEN.

ETAIENT ABSENTS – excusés : M. HIRSCHHORN (procuration à Mme CASCIOLA), Mme LEBARD (procuration à M. BIEBER), Mme MOREAU (procuration à M. LISSMANN), Mme BREISTROFF (procuration à M. IGEL), M. COLOMBO (procuration à M. MAESTRI), Mme BOCHET (procuration à Mme SAINT MARD), M. MADELLA (procuration à M. SCHWICKERT), Mme HAZEMANN (procuration à M. HORY), Mme NOEL (procuration à Mme JACOB VARLET), Mme GATTO (procuration à Mme VUILLEMIN), Mme LOUIS (procuration à M. MOREL).

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services

Date d'envoi de la convocation : 6 avril 2021

Assistaient en outre à la séance : Mme BASTIEN, Mme LELOUP.

Date d'envoi de la convocation : 6 avril 2021

M. HORY : Je commence par la désignation de la secrétaire de séance, je vous propose Madame GUENIER-DELAFFON. Notre séance se déroule en présentiel dans le cadre du respect des règles sanitaires, sur la recommandation de la Préfecture. Celle-ci nous précise que nous pouvons toujours suite à l'arrêté d'octobre 2020, continuer à faire du présentiel, dès lors que nous respectons les prescriptions sanitaires. Etant entendu que justement dans ces prescriptions, il faut un écart entre les collègues et donc beaucoup d'élus sont excusés, je leur ai demandé de faire une procuration à d'autres collègues pour respecter la distanciation. Ce qui amène à avoir de nombreux absents excusés pour l'essentiel à ma demande. J'en viens à l'adoption du compte-rendu de la séance du 19 février que vous avez toutes et tous reçu.

Mme GAUROIS : Chers collègues, ce procès-verbal pour moi du conseil municipal comporte une irrégularité. Depuis novembre 2020, je suis victime d'attaques personnelles au sein de cette assemblée. A plusieurs reprises, il a été porté atteinte à mon droit au respect de la vie privée. Lors des réunions, il a été rapporté des « posts poubelle » publiés sur la page Facebook du groupuscule de la page politique de la ville, qui ont été inscrits au procès-verbal, les conseillers présents, les enregistrements vidéos et surtout les procès-verbaux qui témoignent de cet acharnement. Pour chaque procès-verbal j'ai demandé que les interventions concernant ma vie privée soient supprimées, ainsi que les séquences sur les enregistrements audio et vidéo. Il a été refusé. Et vous avez fait voter des procès-verbaux qui portent donc atteinte à mon droit au respect à la vie privée. Au conseil du 21.12, vous avez déclaré Monsieur HORY qu'il n'était pas moral que je ne démissionne pas de mon mandat. En accord avec cette moralité, demanderez-vous la démission de votre adjointe renvoyée par le Procureur de la République devant le Tribunal Correctionnel de Metz pour délit de message malveillant ? C'est une belle action morale pour une élue qui a la charge d'aider nos administrés les plus fragiles. Ces derniers mois, j'ai transmis au Préfet tous les procès-verbaux pour faire cesser les agissements. Dans un courrier du 29.03, 29 mars que j'ai ici du Préfet, le Préfet m'a informé qu'il a par courrier de ce jour rappelé au maire de Marly que selon les dispositions de l'article 2121-29 du CGCT, le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Les mentions concernant la vie privée des élus n'ont pas leur place dans le contenu des procès-verbaux. Je lui ai également indiqué qu'un conseiller qui a excusé son absence, doit être mentionné comme absent, comme excusé dans le procès-verbal. Ce courrier est un désaveu du comportement inapproprié. Le représentant de l'Etat reconnaît que mon droit à la vie privée n'a pas été respecté et que les interventions n'ont pas leur place dans un procès-verbal. Le Préfet reconnaît également que les absences au conseil que j'ai excusées par mail, doivent me permettre d'apparaître comme excusée sur le procès-verbal. Par conséquent, je demande que le procès-verbal du 19 février, me mentionnant comme excusée en attente de justificatif, soit modifié pour me faire apparaître comme excusée avec procuration, puisque le justificatif, j'ai bien eu un accusé de réception du mail justificatif. Merci.

M. NOWICKI : Merci. Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonsoir. Tout d'abord je vous remercierais de bien vouloir excuser notre collègue Karine LOUIS qui ce soir, ne peut participer à ce conseil. Et je vous remercierais aussi Monsieur le Maire de préciser dans le prochain compte-rendu que son absence est excusée d'une part et d'autre part de ne pas chercher à connaître les raisons de son absence. Comme le disait notre collègue Angèle GAUROIS, cela est contraire à l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales. On n'a pas à connaître les motifs d'absence de l'un ou l'autre aux réunions municipales. D'autre part, je suis un peu interpellé par ce que vous avez annoncé en préambule, c'est-à-dire si je comprends bien, vous demandez à certains élus de ne pas participer à ce conseil municipal pour des raisons sanitaires, c'est-à-dire que la jauge de cette salle, afin de respecter les distanciations, ne permet pas de réunir l'intégralité du conseil, c'est-à-dire les 33 élus. Je voudrais juste avoir la précision si c'est bien ça, ce que vous annonciez en préambule ?

M. HORY : J'ai bien demandé à ce qu'ils soient excusés, qu'ils envoient une procuration, oui.

M. NOWICKI : qui ne participent pas donc à ce conseil ?

M. HORY : participent par procuration, c'est à ma demande.

M. NOWICKI : D'accord. Comme je vous l'avais demandé à diverses reprises, c'est bien dommage que certains élus ne puissent participer à ce conseil à votre demande bien sûr, nous pourrions faire un conseil, nous réunir tous ensemble, comme je vous l'avais demandé en distanciel, voire même dans la salle du NEC, étant donné que l'espace est nettement plus important qu'ici. Cela me permettrait d'avoir une certaine distance et que l'ensemble de nos collègues puisse participer à nos réunions. C'est une proposition que je vous fais, que je réitère.

M. HORY : Je l'ai déjà entendu et y ai répondu, continuez.

M. NOWICKI : Oui, et vous m'avez répondu par la négative. Et je vous disais à nouveau que c'est bien dommage pour nos collègues.

M. ROSE : Oui, bonsoir tout le monde, chers collègues. Il y a un peu plus d'un mois, je vous avais écrit en prévision de ce conseil de ce soir, je n'avais pas la date, on le sait toujours très très tard. Je vous avais écrit pour vous demander s'il était possible, vu que c'était un conseil, vous l'avez dit, important, c'est le budget, le vote du budget, qui pouvait durer assez longtemps, je vous avais demandé si vous aviez prévu ou si vous prévoyez une interruption de séance de manière à ce qu'on puisse aérer les salles 10 mn, mais que ce soit, tout le monde le fait au cinéma entre deux séances, on fait une extraction d'air. Je vous demande si c'est prévu, en tout cas je vous avais écrit, j'ai pas eu de réponse. Merci.

M. HORY : Monsieur ROSE, effectivement nous n'avons pas prévu une interruption de séance, même si elle dure longtemps, parce que peut-être avez-vous remarqué dans la salle des purificateurs d'air que nous sommes en train d'expérimenter. Cela nous permet de ne pas procéder à une interruption de séance et pas ouvrir les fenêtres. Je dis bien que c'est un test, puisqu'ils nous ont été prêtés par une entreprise d'un Marlien. Nous allons voir comment cela fonctionne. Si nous n'avions pas eu ces purificateurs d'air, votre proposition aurait pu être tout à fait mise en œuvre lors de ce conseil. Nous avons essayé les purificateurs d'air d'autant plus que c'était une solution que vous nous aviez indiquée comme intéressante. Nous sommes encore un peu dubitatifs sur ce type de matériel, mais en tout état de cause nous préférons tout essayer pour voir si cela fonctionne correctement.

M. ROSE : Si j'ai bien compris, nous testons et nous, nous sommes les cobayes. C'est comme cela que je l'interprète.

M. HORY : Ecoutez, il ne faut pas essayer d'engager une polémique particulière. Vous nous aviez préconisés à un moment des purificateurs d'air, nous essayons effectivement. Vous avez proposé une interruption de séance avec les fenêtres ouvertes, nous avons choisi le purificateur d'air, ni voyez pas autre chose. Quant au cobaye, je rappelle que vous aviez préconisé ce type de matériel pour les élèves de Marly. J'ose croire qu'il est préférable que ce soit nous qui soyons cobayes plutôt que les enfants scolarisés à Marly. Ceci étant, s'il n'y a plus d'autres interventions, cela va me permettre de répondre à Monsieur NOWICKI et Madame GAUROIS. Je suis toujours dubitatif à votre propension à tous les deux à créer de la polémique là où il ne devrait pas y en avoir. C'est finalement en quelque sorte votre marque de fabrique. Vous revenez l'un et l'autre, à titre personnel et à titre de chef de groupe, sur une problématique d'absence de Madame GAUROIS. Tout d'abord, tout le monde sait désormais pourquoi il y a des absences récurrentes, je n'ai pas besoin de m'étaler. La presse en a fait un article en janvier. Nos échanges des derniers conseils ont suffisamment explicité la situation. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur le sujet. C'est un secret de polichinelle. Cependant, permettez-moi Monsieur NOWICKI de m'étonner de votre insistance à défendre cet état de fait. Cela vous prive factuellement de représentant de votre équipe aux commissions culturelle et scolaire car bien sûr votre colistière, du fait de ses absences récurrentes, pas systématiques, mais récurrentes, n'a participé à aucune de ces commissions ! Et donc vous ne pouvez même pas être informé des travaux, ni même apporter vos réflexions à ces réunions de travail, vous vous pénalisez tout seul en acceptant ceci. C'est votre droit. Je vous rappelle Madame GAUROIS que lors du conseil du 28 juin 2019, vous m'aviez demandé instamment de faire respecter l'article L 2541-9 du Code Général des Collectivités Territoriales au sujet d'absences intempestives d'élus et vous aviez renchéri en indiquant, je cite à nouveau, un avis du 6 mai 2019 des services de la Préfecture, qui affirment que l'article du Code Général des Collectivités Territoriales mentionne le verbe « manquer » les séances et que c'est donc l'absence, je vous cite : « que c'est donc l'absence physique d'un conseiller qui entre en compte et pas le fait d'avoir donné procuration ». J'applique tout simplement cette demande. Ce faisant, je suis certain que cela confère à la situation de l'arroseur arrosé, mais en même temps, excusez-moi de vous le préciser. Par ailleurs, Madame GAUROIS, Monsieur NOWICKI, j'imagine que vous ne souhaitez pas qu'il y ait des différences de traitement entre élus et que ceux-ci soient traités de la même manière par moi. Faisant suite aux demandes qui me sont parvenues, le procès-verbal du dernier conseil municipal mentionne si je lis bien que Madame Angèle GAUROIS est, je lis, parce que je crois qu'il y a des personnes qui ont du mal à lire, était absente excusée. Vous êtes excusée. Et ensuite, il est précisé effectivement « en attente de justificatif ». Il faut savoir que c'est le sens d'un courrier émanant de la Préfecture, daté du 29 mars, que m'a transmis récemment justement Madame GAUROIS, qui était à son attention exclusive. Je n'avais pas la copie de ce courrier. Madame GAUROIS a bien voulu me le donner. Je l'en remercie. J'ai d'ailleurs entre les mains quelques éléments intéressants. Tout d'abord, je note qu'il n'y a pas d'adresse sur ce courrier. Chacun en conclura ce qu'il veut. Ensuite deux autres éléments ont attiré mon attention. Le fait qu'il était fait mention en référence, je lis : une demande de déferé préfectoral, c'est-à-dire une demande d'annuler l'ensemble des débats que nous avons eus en février, en janvier, en décembre. Je continue. Votre courrier du 19 février, en citant Madame GAUROIS et les mails des 8 et 10 mars 2021 de Monsieur

DEROM ! Que vient faire ce monsieur dans cette histoire ? Pourquoi et à quel titre interpelle-t-il la préfecture ? Peut-être votre secrétaire particulier, je ne sais pas, à chacun de faire son opinion. Enfin, la phrase la plus savoureuse est la suivante, je cite Monsieur le Préfet : « Pour les mêmes motifs évoqués dans ma réponse du 24 février 2021, je vous informe que je ne saisirai pas le Tribunal Administratif aux fins de déféré préfectoral ». Nous sommes donc dans notre droit. Dont acte. J'en reviens à l'exigence que je m'applique, c'est-à-dire de ne pas faire de différence entre les élus. C'est la raison pour laquelle j'attire l'attention de l'ensemble de l'assemblée pour préciser que j'ai par devers moi des justificatifs de l'absence de deux élus de la majorité municipale, qui m'ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas être présents pour des motifs valables. Il n'y a pas de raison que je n'ai pas d'autres justificatifs d'autres personnes qui m'indiquent qu'ils ont une absence valable. Mais pour ceci, il faudrait que je puisse en juger et vous vous doutez bien Madame GAUROIS vu votre attitude de ces derniers mois, ce n'est pas vos affirmations qui emporteront mon assentiment. Ceci précisé, nous allons passer à l'approbation de ce procès-verbal qui, je vous le rappelle, n'est pas intervenu sur la vie privée de Madame GAUROIS, qui ne nous regarde pas, mais il est vrai qu'il est important pour un conseil municipal de pouvoir avoir l'ensemble de ses forces vives, notamment en commission, pour pouvoir travailler. Nous allons passer aux voix ce point. Qui est contre l'adoption de ce PV ? Pas de contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Alors, vous avez reçu des instructions par SMS j'imagine. Donc Madame GAUROIS vote contre ce PV. Pas d'abstention ? Adopté à la très grande majorité du conseil municipal. Je vous remercie. Nous allons passer avant l'ordre du jour à quelques informations, je voulais vous montrer un article paru il y a de cela quelques temps mais qui parlait de notre ville dans le quotidien local et qui indiquait que Marly était une ville rêvée. Et oui, Marly est une ville rêvée. Depuis notre dernier conseil cet article a attiré l'attention de nombreuses personnes. Le titre est finalement plus qu'évocateur. Cela montre que les échanges polémiques de certains ne pèsent que peu de poids au regard de l'image que notre ville dégage, c'est l'essentiel. Je m'empresse d'affirmer que l'image d'une ville, c'est la conséquence souvent mais pas exclusivement, de décisions municipales. Qu'évidemment l'image de Marly s'est construite à travers les maires qui se sont succédés, et je voudrais leur rendre hommage et notamment aux derniers magistrats qui restent encore, et à juste titre, dans la mémoire de nombreux concitoyens. Je pense à Raymond JOLY, Gilbert JANSEM, Jean-Claude LEBRETON. Pour ma part, je ferais une dernière réflexion sur le sujet, en rappelant que le 22 mars 2008, il y a presque 13 ans, je devenais pour la première fois Maire de notre ville. A l'époque, l'image de notre ville était déjà resplendissante, et forcément la question s'est posée. Mais qu'en sera-t-il dans quelques années ? 13 années plus tard, et au regard de cet article, et pas seulement, et de nombreux retours et autres marques de sympathie que nous recevons régulièrement, nous pouvons légitimement estimer que nous n'avons nullement dégradé cette belle image et peut-être l'avons-nous, notre équipe, humblement mais sûrement enrichie. Autre information que je voudrais vous donner, puisqu'il y a eu lors d'un dernier conseil un moment particulièrement long, mais parce que c'était important qu'on puisse débattre, c'était le 26 janvier, nous avons longuement abordé les travaux prévus par le FC METZ sur le Plateau de Frescaty au profit de son centre d'entraînement. Il a été question de l'enquête publique qui s'est déroulée de décembre 2020 à janvier 2021. Le commissaire enquêteur a rendu son avis sur les deux sujets soumis à enquête, à savoir la demande d'autorisation environnementale du club et la demande de permis d'aménager pour son centre d'entraînement. Dans les deux cas, l'avis a été favorable avec quelques réserves. Vous avez reçu de la part de notre collègue Monsieur ROSE l'ensemble des points du commissaire enquêteur, qui reprennent d'ailleurs les engagements du FC METZ en matière environnementale. Il me paraissait important de vous en faire part, ainsi qu'aux nombreux citoyens qui suivent nos débats, parce que le sujet nous avait occupé en janvier un peu plus d'une heure. Nous avons le résultat, avis doublement favorable, avec réserves je vous l'accorde. Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur ROSE veut intervenir.

M. ROSE : Merci. Très rapidement. C'est peut-être pour dire qu'effectivement le commissaire enquêteur a émis deux avis favorables avec deux réserves concernant l'impact environnemental et deux réserves également concernant le permis d'aménager. Ainsi que trois recommandations et là ça me semble très important, que ces recommandations soient suivies. Je rappelle que des réserves, si elles ne sont pas levées, ça implique que l'avis deviendrait automatiquement défavorable. C'est une jurisprudence, j'ai les références pour les amateurs de tout bord d'ailleurs qui pourraient être intéressés par ces jurisprudences. Mais les recommandations c'est la création d'une charte environnementale, ça me semble important dans la mesure où il y a toujours le problème de la consommation d'eau qui n'est pas tout à fait réglé puisqu'on passe de 635 m3 par jour à 155 m3. La différence est tellement énorme qu'on ne comprend pas pourquoi la première étude a émis des chiffres aussi énormes. Mais c'est tant mieux ! Tant mieux ! La deuxième c'est la non utilisation des produits sanitaires, alors que du propre aveu du FC METZ, en juin 2020, ils ont utilisé des pesticides et que leur engagement c'est à date de 2025. Je trouve que c'est un peu tard et que si on avait une charte environnementale, ça serait très bien. Mais ça n'est qu'une recommandation, je vous l'accorde.

M. HORY : Oui, c'est important. Il y a aussi d'autres recommandations, comme le fait de faire les parkings en over green ou alors d'utiliser le béton existant et de replanter des arbres au niveau de l'ancien fort St Privat. Les recommandations vont dans le sens de la volonté du FC METZ.

M. ROSE : Pour conclure, je ne mettrai pas une heure, mais je voulais dire que à lire et vous les avez peut-être lu ces rapports et cette conclusion, à lire c'est les conclusions, contrairement à ce que vous avez dit Monsieur HORY, que nous ne serions peut-être pas au diapason des conclusions du commissaire enquêteur, et que j'avais asséné des affirmations, moi je lis que tout ce que j'ai dit, même l'avis favorable, je l'ai préconisé, était totalement et parfaitement en adéquation avec ce que j'ai dit et les conclusions du commissaire enquêteur, et donc que j'étais au diapason. Mais ça, vous auriez peut-être pu vous en douter, parce que pour un musicien, c'est normal d'être au diapason.

M. HORY : Je ne sais pas si vous étiez au diapason, parce que j'ai relu avec attention votre intervention en janvier. Mais ce n'est pas le propos. Moi, le plus important, c'est de savoir que l'avis favorable a été émis par le commissaire enquêteur et que le centre d'entraînement du FC METZ va pouvoir continuer à s'agrandir pour faire en sorte que le projet prévu par le Président SERIN puisse continuer à avancer dans le respect de l'environnement de notre commune, en autres, parce que l'essentiel de ce centre est sur notre commune. Nous passons à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

1.1 - FINANCES LOCALES

Etat annuel des indemnités perçues par les élus locaux – exercice 2020

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que selon l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT issu de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, les communes établissent chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat ou autres organismes. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

L'état des indemnités est le suivant :

Organisme	Nom de l' élu(e)	Montant de l'indemnité en € Brut
MAIRIE MARLY	HORY Thierry	26.907,23
	LISSMANN Michel	10.825,63
	JACOB VARLET Odile	10.825,63
	MAESTRI Claude	10.825,63
	SAINT MARD Catherine	10.825,63
	IGEL Philippe	10.825,63
	CASCIOLA Nathalie	10.825,63
	HIRSCHHORN Michel	7.246,47
	VUILLEMIN Brigitte	10.825,63
	PAULINE Jean	7.246,47
	GREEN Patricia	1.067,62
	SCHWICKERT Patrick	1.067,62
	MENDES TEIXEIRA José	2.100,24
	HETHENER Claudine	1.038,45
	ROUX Raphaël	4.617,61
METZ METROPOLE	HORY Thierry	19.175,60 €
	JACOB VARLET Odile	2.722,53 €
	NOWICKI Christian	2.722,53 €
SAREMM	HIRSCHHORN Michel	Jetons de présence : 350,00 €
OPHLM	SCHWICKERT Patrick	Indemnités de déplacement 411,66€

Les élus siégeant à l'AGURAM, à HAGANIS, aux TAMM, n'ont perçu aucune indemnité dans le cadre de leurs fonctions.

M. NOWICKI : A la présentation de ce point, je pense qu'il y a un oubli. Alors effectivement, c'est un nouveau point, ça peut arriver. En effet, Monsieur le Maire, vous exercez une fonction d'élu régional, de conseiller régional et en relisant ce point, il est clairement indiqué les communes établissent chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellé en euros dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat ou autres organismes. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. Donc effectivement, on a les indemnités de l'ensemble des conseillers municipaux élus à Marly qui perçoivent une indemnité par la commune, par la Métropole mais aussi par la SAREMM et l'OPHLM. Par contre, je ne vois pas votre indemnité. Alors ce n'est pas un secret de polichinelle, on les trouve sur les sites internet. Par contre, éventuellement, j'ai une question à vous poser. Vous, peut-être, exercez ce mandat à titre tout à fait bénévole, ce qui est votre droit ! Ou comme je disais en début, il s'agit peut-être d'un simple oubli de votre part !

M. HORY : Non, ce n'est pas un oubli. Il n'y a pas de jurisprudence, puisque c'est la première fois que cela se fait dans les collectivités locales. La loi n'est pas tout à fait claire, et on ne sait pas valeur d'aujourd'hui si ce sont les mandats liés à la commune ou si ce sont tous les mandats. Vous êtes à la Métropole, l'information sur les indemnités de la Métropole s'est faite autrement. A la Région, l'information sur les indemnités s'est faite également autrement, sous la forme d'un mail avec la liste des indemnités. Par ailleurs, à la Région, il n'y avait pas les indemnités du Maire de Marly, accolées aux indemnités du Conseiller Régional que je suis. A la Métropole, il y avait bien les indemnités de la Métropole, mais pas les autres indemnités. Cela ne me pose pas un souci existentiel de pouvoir informer, et si demain, on explique que c'est l'ensemble des indemnités, s'il y a des décrets d'application, ou s'il y a une jurisprudence qui précisent que c'est l'ensemble des indemnités, nous le ferons. Compte tenu de mon expérience récente, en tout cas dans le domaine de l'information des indemnités, je peux témoigner que chaque collectivité a fait différemment. Nous avons voulu le faire factuellement sur l'ensemble des indemnités liées à la commune de MARLY. Si toutefois il fallait rajouter les indemnités de la Région, ce sera fait une prochaine fois. Je souligne que ce sont des montants bruts. C'est important de les avoir, parce que cela permet d'élever le débat, de montrer que finalement les élus locaux perçoivent des indemnités peu importantes au regard de leur investissement. Ce qui est important au niveau de la ville de MARLY, et pour l'ensemble des élus de la majorité, c'est qu'il n'y ait depuis 2008, quasiment jamais ou très rarement, été fait appel aux indemnités de remboursement pour des déplacements dans le cadre de nos fonctions. Nous estimons, les élus de MARLY qui avons des indemnités, qu'elles sont largement suffisantes. C'est pour cela dans le budget ou dans les différents budgets depuis 2008, je ne dis pas qu'il n'y en n'a pas eu, quelques fois (on a pu pour des raisons de bienséance, je sais que j'ai invité le Consul de Russie au restaurant à Marly, c'était il y a très longtemps, forcément), il y a eu des indemnités qui ont été prises, mais en général, on est à moins de 1000 euros par an et ce depuis 2008. Ceci précisé, je pense même que chaque élu qui reçoit des indemnités, devrait publier son patrimoine. Qu'il y ait une grande transparence sur ces aspects, cela ne me pose aucun souci.

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal **PREND ACTE** de l'information qui lui est faite.

1.2 - FINANCES LOCALES – BUDGET PRIMITIF 2021

Reprise anticipée des résultats du compte administratif 2020 et prévision d'affectation au budget primitif 2021

Rapporteur : Mme CASCIOLA

L'article L.2311-5 du CGCT ainsi que l'instruction comptable M14 permettent, en l'absence de vote du compte administratif, la reprise anticipée des résultats dès le budget primitif, sur la base de leur estimation à l'issue de la journée complémentaire.

Cette procédure impose alors, à l'occasion du vote du budget primitif, la reprise de tous les résultats et reports estimés (résultat de fonctionnement, résultat d'investissement, restes à réaliser de la section d'investissement). Le Conseil Municipal doit, en outre, délibérer sur la prévision d'affectation du résultat de l'exercice précédent.

Les résultats estimés de l'exercice 2020 sont les suivants :

Résultat de fonctionnement :

- Résultat antérieur reporté (excédent) :	934 270,18 €
- Résultat année 2020 (excédent) :	370 488,07 €
- Résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2020 :	1 304 758,25 €

Résultat d'investissement :

- Résultat antérieur (déficit) :	-296 215,99 €
- Résultat année 2020 (excédent) :	347 968,44 €
- Résultat d'investissement arrêté au 31 décembre 2020 :	51 752,45 €

Les restes à réaliser d'un montant de 668 551,69 € en dépenses et de 75 000 € en recettes, font apparaître un déficit de 596 551,69 €.

La section d'investissement présente un besoin de financement qui s'élève donc à 541 799,24 €.

M. SURGA : Oui, bonsoir Mesdames, Messieurs. Bonsoir aussi chers collègues. Alors les restes à réaliser sont importants. Ils sont de 700 000 euros, sur un budget d'investissement qui était d'environ de 2 millions. Alors c'est près d'un tiers tout de même du budget d'investissement. Ma question est très simple, où en est-on de ces travaux qui semblent être en retard ? Avez-vous des informations sur effectivement ces 700 000 euros environ, où en est-on ?

M. ROSE : Oui, moi personnellement je trouve dommage que nous n'ayons pas connaissance du compte administratif et que nous n'ayons droit qu'à des estimations. Alors ma question est toute simple et elle est sûrement due à ma petite expérience. Sur quelle foi et quel est l'indice de validité de ces estimations ? Je trouve dommage qu'on n'ait pas la connaissance du compte administratif d'autant que je sais que dans certaines villes du Département, des villes qui sont de votre bord d'ailleurs, politique, certaines ville le font. Et pas vous.

M. HORY : Pour le montant important des restes à réaliser, je vous rappelle que 2020 a été une année particulière en raison de la pandémie. Forcément, il y a eu un impact sur les travaux d'investissement. C'est le cas d'ailleurs dans la plupart des communes. En ce qui concerne le compte administratif, quelques villes arrivent à le mettre en place. Je ne suis pas persuadé que ce soit des villes de la même strate que la nôtre et de la même importance. Je rappelle que nous avons jusqu'à fin juin pour adopter le compte administratif pour les collectivités locales. Nous l'adopterons donc d'ici cette date. Il ne vous a pas échappé, c'est aussi particulier cette année, sur la notification des bases et sur les documents que nos collaboratrices au service financier doivent recevoir, il y a eu des retards particulièrement importants de la Préfecture. D'autant plus important que nous avons reçu un mail de leur part, vous en avez pris connaissance, nous vous l'avons envoyé pour la commission finances, où la Préfecture disait que : « la notification des bases prévisionnelle de 2021 est repoussée au 31 mars 2021 et non au 15 mars comme à l'accoutumée. Il est rappelé que les délibérations relatives au vote du taux des impositions directes doivent être transmises pour le 15 avril au plus tard ». Vous vous imaginez le travail particulièrement difficile, qui l'est d'ailleurs chaque année, mais encore plus difficile cette année pour les collaboratrices du service financier, pour pouvoir sortir un budget qui soit le plus près de la réalité compte tenu de ces décalages. Voilà l'explication pour les décalages au niveau du montant, pour le compte administratif et pour être plus tranquille et plus serein, nous préférons faire passer ce document comme la loi nous l'autorise et comme le fait l'immense majorité des collectivités locales, d'ici fin juin. J'entends votre demande, mais je pense qu'il est important surtout de pouvoir sortir des chiffres les plus justes possible et en ce qui concerne le compte administratif, plus nous attendons, plus nous aurons effectivement une réalité plus forte et plus précise de ce que nous avons effectivement dépensé en 2020, même si nos services ont une idée assez proche de la réalité.

M. SURGA : C'est la même question. Mais j'ai pas eu effectivement la réponse. Donc je vais la répéter pour qu'elle soit bien comprise. Où en est-on de ces travaux qui sont en retard, est-ce que c'est en cours ? Est-ce que c'est fini ? Est-ce qu'il y a encore un délai ?

M. HORY : Si c'est pour les 700 000 euros, les services viennent de noter votre demande. Mais cette demande a sa réponse dans le rapport budgétaire qui vous a été remis en commission finances. Vous avez cette liste. Si vous voulez recevoir à nouveau cette même liste, il n'y a pas de souci, nous vous l'enverrons.

M. SURGA : Excusez-moi, je vais répéter une troisième fois, une troisième fois ma question. Je parle d'un délai, là. Je suis en train de vous dire où en est-on au sens effectivement donc, non pas si c'est un inscrit quelque part, ma question, je voudrais la repréciser à nouveau, est-ce qu'on est avancé sur ces travaux ou est-ce qu'on est en retard ? Voilà. Je n'attends peut-être par une réponse...

M. HORY : En ce cas, je vous propose de poser votre question par courrier ou par mail et les services vous répondront ultérieurement.

Pris avis de la commission finances du 29 mars 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 26 voix pour et 7 abstentions (MM. NOWICKI, MOREL, SURGA, Mmes GAUROIS, LOUIS, M. ROSE, Mme MOGUEN) **DECIDE** de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 et de les affecter de la façon suivante :

- 51 752,45 € en recettes d'investissement, article 001
- 541 799,24 € en recettes d'investissement, article 1068
- 762 959,01 € en recettes de fonctionnement, article 002

1.3 - FINANCES LOCALES

Fixation des taux des taxes 2021

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Il est proposé au conseil municipal de voter en 2021 les taux d'imposition suivants :

Contributions	Taux communaux 2020	Taux communaux 2021
Taxe d'habitation	Les collectivités ne votent plus de taux de taxe d'habitation à compter de 2020 – mécanisme de compensation	Les collectivités ne votent plus de taux de taxe d'habitation à compter de 2020 – mécanisme de compensation
Foncier bâti	12,67 %	26,93 % taux de référence (taux commune : 12,67 % + taux département : 14,26 %)
Foncier non bâti	66,79 %	66,79 %

La mise en œuvre de la réforme du financement des collectivités locales entraîne à compter de 2021, des modifications substantielles dans le calcul des bases prévisionnelles et de taux de fiscalité directe locale.

Le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit à compter de 2021 par un "rebasage" du taux de TFPB.

Ainsi, pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département (taux de référence : 12,67+14,26).

Le montant total prévisionnel 2021 attendu au titre de la fiscalité directe locale s'élève à 4 593 331 € dont :

- Produit attendu des taxes : 4 122 503 €
- Ressources fiscales TH : 51 110 €
- Allocations compensatrices TF : 37 406 €
- Versement coefficient correcteur TH : 382 312 €

M. ROSE : Oui, merci. Je vois que vous ne touchez pas aux taux cette année encore. Mais je répète ce que j'ai dit au dernier conseil. Il va bien falloir s'y pencher un jour. Disant cela, et contrairement à ce que vous pouvez interpréter, je n'appelle pas de mes vœux une augmentation des impôts. Simplement, nous avons des échéances d'ici 2030, concernant la rénovation des bâtiments publics. Il

y a des lois. C'est quelque chose de très lourd. Et c'est quelque chose qui ne se décide pas en claquant des doigts en 2026. Ça se prépare maintenant. Parce que après tout, 2030, c'est quasiment demain. Bon. Cela dit, en période difficile et nous y sommes, c'est vrai que c'est normal de ne pas toucher aux taux. Mais je voulais juste en appeler à votre sens des réalités qui doit à mon avis dépasser tout dogmatisme.

M. SURGA : Oui, merci. Mes chers collègues, de nombreuses communes ont fait le choix de ne pas augmenter les taux et vous le savez, c'est de longue date. Dans un contexte économique qui dure un peu mais qui est difficile en temps de crise. Elles n'ont pas forcément non plus fait fondre les abattements, comme ça a été le cas ici à Marly, ni instauré une taxe électricité, et ce qui revient, vous conviendrez, d'augmenter la pression fiscale. Donc à Marly, par ailleurs, on constate des dépenses de fonctionnement qui sont en rapide progression de 6,37 %. Donc les charges ne s'améliorent pas et ça a forcément des répercussions sur votre capacité d'investissements. Donc les investissements de Marly sont finalement assez contraints, voire même d'un niveau médiocre et en particulier notamment les écoles tardent à être rénovées, mais c'est pas le seul cas, ça vient d'être dit, ainsi que les bâtiments. En commission finances, vous sembliez dire avec regret que vous n'augmenterez pas les impôts cette année. Mais attention la suite. Est-ce un prélude à l'annonce d'une augmentation de taux d'imposition ? D'avance merci pour votre réponse. Cette fois-ci.

M. HORY : Je n'ai jamais eu ce sentiment, mais je vous laisse votre sentiment sur mon intervention. Je note que cela fait plus de 10 ans, que nous n'augmentons pas les taux d'imposition à Marly. Je trouve que c'est une bonne chose. Je ne sais pas si c'est un exploit. Il y a beaucoup de communes qui l'ont fait, d'ailleurs à ce propos nous avons même baissé nos taux en 2013, je le rappelle. Parce que la seule fois que nous avons augmenté, si vous voulez refaire un peu d'histoire, les taux d'imposition à Marly, c'était pour pouvoir financer le NEC, et quand nous avons réussi à le financer, en 2013, nous avons voté une baisse des taux. Je rappellerais d'ailleurs que les taux que nous avons ici sont inférieurs à ceux que j'ai découverts en étant maire en 2008 ! Après, il y a des contraintes nouvelles qui font que les charges de fonctionnement augmentent naturellement ou du fait de décisions d'Etat. C'est comme pour toutes les collectivités, c'est comme pour toutes les entreprises et j'imagine, c'est pareil pour les ménages. J'imagine que les ménages qui ont des charges de fonctionnement maintenant, avaient des charges moins fortes il y a dix ou quinze ans. Il y a des prix qui augmentent, des besoins différents, nouveaux. C'est encore plus valable pour les collectivités. En ce qui concerne votre demande, Monsieur ROSE. Je n'ai pas trop bien compris. Vous dites qu'il faudra peut-être financer de gros investissements dans les années qui viennent, mais vous me dites qu'il ne faut pas augmenter les impôts. Je ne sais pas exactement ce à quoi vous m'invitez. Mais vous pourriez le faire savoir lors du vote du budget, si vous avez des propositions particulières. Je note simplement que nous n'augmentons pas, encore une fois, les impôts à Marly et j'en suis fier, et je remercie la Directrice Générale des Services, les services ici représentés par la responsable des finances, qui permettent cet exploit, parce que c'en est un de continuer à ne pas augmenter nos taux. Je vous propose de voter ces taxes pour 2021, qui n'augmentent pas pour la dixième année consécutive.

Pris avis de la commission finances du 29 mars 2021,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 26 voix pour et 7 abstentions (MM. NOWICKI, MOREL, SURGA, Mmes GAUROIS, LOUIS, M. ROSE, Mme MOGUEN) **ADOpte** la fixation des taux des contributions directes locales proposées pour 2021 telle que définie ci-dessus.

1.4 - FINANCES LOCALES – BUDGET PRIMITIF 2021

Vote du budget primitif pour l'exercice 2021

Rapporteur : Mme CASCIOla

M. HORY : Nous passons au vote du budget primitif. J'ai demandé à ce que l'adjointe aux finances soit la plus concise possible de telle manière à ce que nous ayons un espace le plus large possible pour le débat, c'est important que l'on puisse débattre sur le budget, étant entendu, je voudrais vous rappeler une chose, qu'il n'y a pas de surprise ! Nous avons eu un débat d'orientation budgétaire à la dernière séance. Le budget que vous avez devant vous est la simple traduction de ce débat d'orientation budgétaire. Pas de modification particulière par rapport à la situation du conseil municipal

de février, si ce n'est que les chiffres sont plus affinés, puisque la Préfecture a pu nous envoyer quelques éléments fin mars. Nous sommes le 13 avril.

Le maire soumet à l'assemblée municipale le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 – charges à caractère général	2 069 559,00	70 – produits des services et ventes diverses	823 600,00
012 – charges de personnel	4 530 000,00	73 – impôts et taxes	6 011 312,00
65 – charges de gestion courante	1 046 850,00	74 – dotations et participations	1 016 506,00
014 – atténuation de produit	55 500,00	75 – autres produits de gestion courante	8 000,00
66 – charges financières	118 000,00	013 – atténuation de charges	75 000,00
67 – charges exceptionnelles	90 000,00	76 – produits financiers	150,00
022 – dépenses imprévues	67 621,00	77 – produits exceptionnels	148 000,00
DEPENSES DE L'EXERCICE	7 977 530,00	RECETTES DE L'EXERCICE	8 082 568,00
002 – Déficit antérieur reporté		002 – Excédent antérieur reporté	762 959,01
TOTAL	7 977 530,00	TOTAL	8 845 527,01
OPERATIONS D'ORDRE			
023 – virement à la section d'investissement	532 997,01		
042 – Transferts entre sections	615 000,00	042 – Transferts entre sections	280 000,00
TOTAL Dépenses d'ordre	1 147 997,01	TOTAL Recettes d'ordre	280 000,00
TOTAL Dépenses SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 125 527,01	TOTAL Recettes SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 125 527,01

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	10 – dotations et fonds propres Y compris article 1068	726 799,24
13 – Subventions d'investissement		13 – subventions	41 606,00
16 Remboursement d'emprunts	395 000,00	16 – dettes et emprunts	661 000,00
Dépenses d'équipement total c/ 204,20, 21 et 23	1 318 600,00	20 – Immobilisations incorporelles	
Restes à réaliser	668 551,69	Restes à réaliser	75 000,00
27 – Autres immobilisations		024 – Produits de cessions	

financières			
020 – Dépenses imprévues	41 003,01		
DEPENSES DE L'EXERCICE	2 424 154,70	RECETTES DE L'EXERCICE	1 504 405,24

OPERATIONS D'ORDRE			
040 – transfert entre sections	280 000,00	021 – virement de la section de fonctionnement	532 997,01
041 – transfert à l'intérieur de la section		040 – transfert entre sections	615 000,00
		041 – transfert à l'intérieur de la section	
TOTAL Dépenses d'ordre	280 000,00	TOTAL Recettes d'ordre	1 147 997,01

TOTAL Dépenses de l'exercice	2 704 154,70	TOTAL Recettes de l'exercice	2 652 402,25
Déficit d'investissement reporté		Excédent d'investissement reporté	51 752,45

TOTAL DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT	2 704 154,70	TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT	2 704 154,70
--	---------------------	--	---------------------

Rapport de Présentation Du Budget Primitif

Exercice 2021

INTRODUCTION

Le budget primitif cette année encore démontre la volonté de l'équipe municipale de maintenir un haut niveau d'investissements pour continuer à entretenir et améliorer les services et le patrimoine de la ville malgré les baisses de dotations imposées par l'état aux collectivités.

Ces contraintes de l'état sur les finances de notre ville imposent une austérité toujours aussi grande, une gestion rigoureuse et des choix clairs dans les priorités à sauvegarder.

Malgré cela, nous entendons continuer à améliorer le quotidien de chacun, préparer l'avenir, accompagner les parcours des marliens des petits jusqu'aux aînés.

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Section		Mouvements réels			Mouvements d'ordre	Résultats reportés	Total BP 2021	Total BP 2020	évolut* 21/20
		Restes à Réaliser	Inscriptions nouvelles	BP 2021					
Invest.	Dép.	668 551,69 €	1 755 603,01 €	2 424 154,70 €	280 000,00 €		2 704 154,70 €	2 674 555,62 €	1,11%
	Rec.	75 000,00 €	1 429 405,24 €	1 504 405,24 €	1 147 997,01 €	51 752,45 €	2 704 154,70 €	2 674 555,62 €	1,11%
Fonct.	Dép.		7 977 530,00 €	7 977 530,00 €	1 147 997,01 €		9 125 527,01 €	8 968 884,18 €	1,75%
	Rec.		8 082 568,00 €	8 082 568,00 €	280 000,00 €	762 959,01 €	9 125 527,01 €	8 968 884,18 €	1,75%
Totaux	Dép.	668 551,69 €	9 733 133,01 €	10 401 684,70 €	1 427 997,01 €	- €	11 829 681,71 €	11 643 439,80 €	1,60%
	Rec.	75 000,00 €	9 511 973,24 €	9 586 973,24 €	1 427 997,01 €	814 711,46 €	11 829 681,71 €	11 643 439,80 €	1,60%

Le budget principal de l'exercice 2021 est équilibré globalement en dépenses et en recettes à hauteur de 11 829 681,71 €. Les **mouvements réels** s'élèvent à 10 401 684,70 € en dépenses et à 9 586 973,24 € en recettes. Les **mouvements d'ordre** s'élèvent à 1 427 997,01 € et comprennent le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 532 997,01 €, les amortissements pour 615 000 € et la neutralisation des amortissements pour 280 000 €.

Les **restes à réaliser** sont intégrés comme chaque année en section d'investissement et permettent la poursuite des travaux lors du 1^{er} trimestre de l'année en cours, avant le vote du budget. Ils s'élèvent cette année à 668 551,69 € en dépenses et 75 000,00 € en recettes.

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1) Dépenses réelles de fonctionnement (pages 15 à 17)

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux. Le niveau en euros par habitant de ces dépenses s'établit à **765 €**. Pour les communes de la même strate, la moyenne en 2019 était de 1 213 € par habitant.

Evolution des prévisions des dépenses réelles de fonctionnement				
		BP 2020+DM	BP 2021	Evolution
011	Charges à caractère général	2 042 430 €	2 069 559 €	1,33%
012	Charges de personnel	4 300 000 €	4 530 000 €	5,35%
65	Autres charges de gestion coura	920 500 €	1 046 850 €	13,73%
	dont subventions aux associations	275 000 €	325 000 €	18,18%
	dont Subvention au CCAS	290 000 €	250 000 €	-13,79%
	Autres dépenses	355 500 €	471 850 €	32,73%
66	Charges financières	135 000 €	118 000 €	-12,59%
67	Charges exceptionnelles	22 000 €	90 000 €	309,09%
014	Atténuation produits (Loi SRU, fpic)	63 000 €	55 500 €	-11,90%
022	Dépenses imprévues	23 694 €	67 621 €	185,39%
	Total dépenses réelles	7 506 624 €	7 977 530 €	6,27%

a) Les « charges à caractère général » (chapitre 011)

Elles regroupent essentiellement les achats stockés et non stockés (principalement fournitures diverses et de petit équipement) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurance, études et recherches ainsi que les rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et transports collectifs, déplacements, missions, réceptions et frais postaux et bancaires...).

Elles s'élèvent pour l'année 2021 à 2 069 559 € et sont en hausse de 1,33 % par rapport au budget 2020. Elles représentent 25,94 % du budget de fonctionnement.

Les principaux postes :

▫ **Les « achats non stockés » (comptes 60)**, ces comptes regroupent les matières premières (eau, électricité, chauffage,...) ainsi que les fournitures d'entretien et de petits équipements des services. Ces crédits s'élèvent à **789 633 €** (- 2,18 %).

▫ **« Les services extérieurs » (comptes 61)**, ces comptes regroupent les contrats de prestations de services avec les entreprises, les locations et charges locatives, les frais d'entretien et de réparation ainsi que les frais d'études et de recherche. Ces dépenses s'élèvent à **907 478 €** (+1,63.%).

▫ **Les « autres services extérieurs » (comptes 62)**, regroupent les honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et transports collectifs, nettoyage, déplacements, missions, réceptions et frais postaux. Ces dépenses s'élèvent à **356 948 €** (+ 9,24 %).

▫ **Les « impôts, taxes et versements assimilés » (compte 63)**. Ces comptes comprennent, outre les impôts, les cotisations à caractère obligatoire et s'élèvent à **15 500 €**.

b) Les « charges de personnel et frais assimilés » (chapitre 012)

Elles s'élèvent pour l'année 2021 à **4 530 000 €**. Elles sont en hausse de 5,35 % par rapport au B.P. 2020 et représentent 56,78 % du budget de fonctionnement. Cette hausse s'explique par :

- Le reclassement indiciaire imposé par l'état au 1^{er} janvier 2021
- L'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2021
- Instauration d'une prime de précarité pour les agents dont les contrats sont inférieurs à un an
- Heures de ménage dans les écoles le temps de midi en raison de la crise sanitaire
- Revalorisation du régime indemnitaire (la loi prévoit une revalorisation tous les quatre ans)
- Recrutement de deux agents pour remplacer deux départs à la retraite, en doublon sur une partie de l'année
- La prise en compte des effets de glissement vieillesse technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons, de grade et les promotions internes

c) Les atténuations de produits (014)

Ils s'élèvent à **55 500 €** et comprennent notamment le prélèvement au titre de la loi SRU pour **12 500 €** et le Fonds de péréquation des ressources communales pour **40 000 €**.

d) Les « autres charges de gestion courante » (chapitre 65)

Elles se composent des contingents et participations obligatoires et des subventions versées. Elles sont en hausse par rapport au B.P. 2020 (+13,73 %) et s'élèvent à **1 046 850 €**.

Les subventions versées aux associations, compte 6574, s'élèvent à **325 000 €**. La subvention versée au CCAS s'élève à **250 000 €**.

Le remboursement au Conseil départemental et au collège La Louvière des repas de la cantine des élémentaires est estimé à 250 000 € (compte 65737).

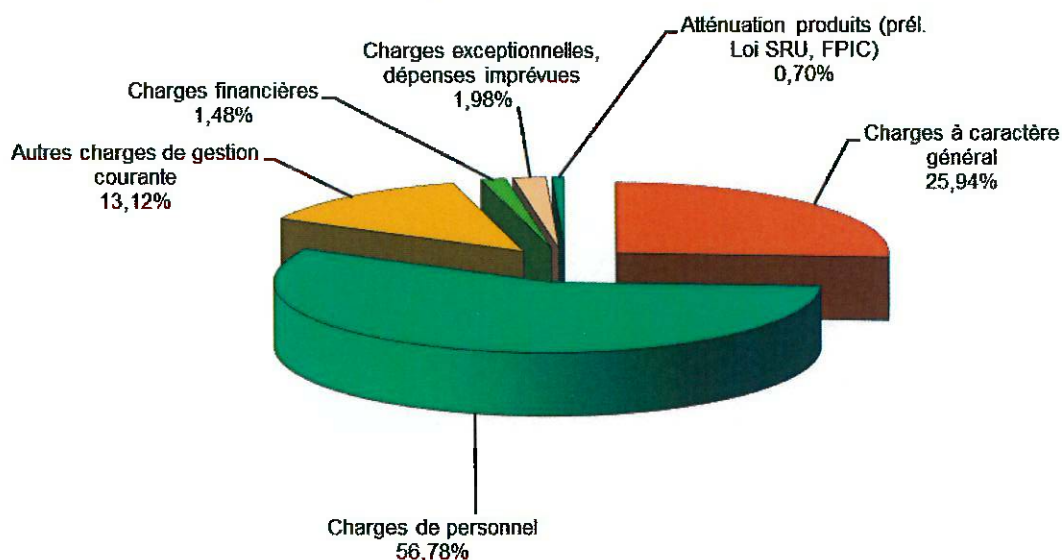
e) Les « charges financières » (chapitre 66)

Elles sont estimées à **118 000 €** et prennent en compte l'ensemble des emprunts réalisés, les ICNE. Elles sont en baisse de 12,59 %.

f) Les « charges exceptionnelles » (chapitre 67) et les dépenses imprévues

Ces comptes regroupent les dépenses qui sont par nature difficilement prévisibles et revêtent un caractère exceptionnel. Elles représentent 1,98 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2021



2) Les recettes réelles de fonctionnement (pages 18 à 19)

Elles sont en augmentation de 4,23 %, en moyenne, par rapport aux recettes inscrites au B.P. 2020. Le niveau en euros par habitant de ces recettes s'établit à **777,84 €**. Pour les communes de la même strate la moyenne en 2019 est de 1354 € par habitant.

Les recettes se composent pour 74,37 % d'impôts et taxes et pour 12,58 % de dotations et participations. Les autres recettes sont constituées pour l'essentiel par les produits des services, domaine et ventes diverses. Les recettes réelles prévues pour 2021 s'élèvent à **8 082 568 €**.

Evolution des prévisions des recettes réelles de fonctionnement				
		BP 2020	BP 2021	Evolution
70	Produits des services, du domaine	689 600 €	823 600 €	19,43%
013	Atténuation de charges	75 000 €	75 000 €	0,00%
73	Impôts et taxes	5 789 626 €	6 011 312 €	3,83%
	<i>dont fiscalité communale</i>	4 391 120 €	4 555 925 €	3,75%
	<i>dont reversement CA Metz Metropole</i>	835 506 €	805 387 €	-3,60%
	<i>Autres</i>	563 000 €	650 000 €	15,45%
74	Dotations et participations	1 162 738 €	1 016 506 €	-12,58%
	<i>dont DGF</i>	743 304 €	740 000 €	-0,44%
	<i>dont allocations compensatrices exo fiscal</i>	165 710 €	37 406 €	-77,43%
	<i>Autres</i>	253 724 €	239 100 €	-5,76%
75	Revenus des immeubles	7 500 €	8 000 €	6,67%
76-77	Produits exceptionnels, produits fin	30 150 €	148 150 €	391,38%
	Total recettes réelles	7 754 614 €	8 082 568 €	4,23%

a) Les « produits des services du domaine et ventes diverses » (chapitre 70)

Ces comptes, qui s'élèvent à **823 600 €** sont en hausse et représentent 10,19 % du budget de fonctionnement.

b) Les « atténuations de charges » (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements d'assurances sur les risques statutaires du personnel ainsi que de la participation financière de la commune d'Augny relative à la mise à disposition d'un policier municipal. Elles sont estimées à **75 000 €** pour l'année 2021.

c) Les « impôts et taxes » (chapitre 73)

Ce chapitre comprend le produit des impôts ménages, la part contributive des entreprises reversée par Metz Métropole, la taxe additionnelle aux droits de mutation, la TCCFE. Il s'élève à **6 011 312 €**.

Le produit des impositions directes, s'élève à **4 555 925 €**.

L'**attribution de compensation**, qui est versée par Metz Métropole pour compenser le transfert de la contribution des entreprises s'élèvent à 487 728 € en 2021.

Le montant budgété au titre de la **dotation de solidarité communautaire** est estimé à 317 659 €.

Le total de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire en provenance de Metz Métropole est de **805 387 €**.

Les autres taxes sont estimées à 650 000 € (taxe additionnelles, TCCFE, TLPE).

d) Les « dotations et participations reçues (chapitre 74)

Elles sont essentiellement constituées par les dotations de l'Etat et les compensations de l'Etat.

La Dotation globale de fonctionnement est estimée à **740 000 €** (743 304 € en 2020)

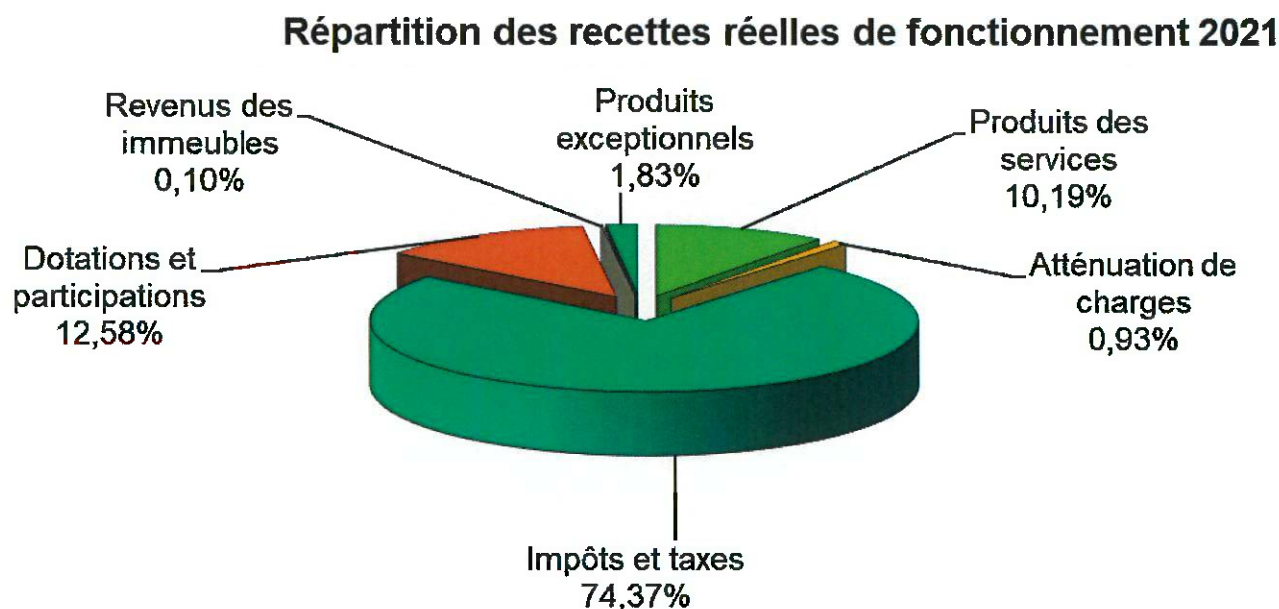
Les compensations de l'Etat sont estimées à **37 406 €**.

e) Les « autres produits de gestion courante » (chapitre 75)

Ils sont estimés à 8 000 € cette année.

f) Les « produits exceptionnels » (chapitre 77)

Ces comptes regroupent des recettes ayant un caractère exceptionnel. Ils sont évalués à 148 000 €.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1) LES DEPENSES d'INVESTISSEMENT

2 704 154,70 € sont inscrits en dépenses d'investissement qui se décomposent de la façon suivante :

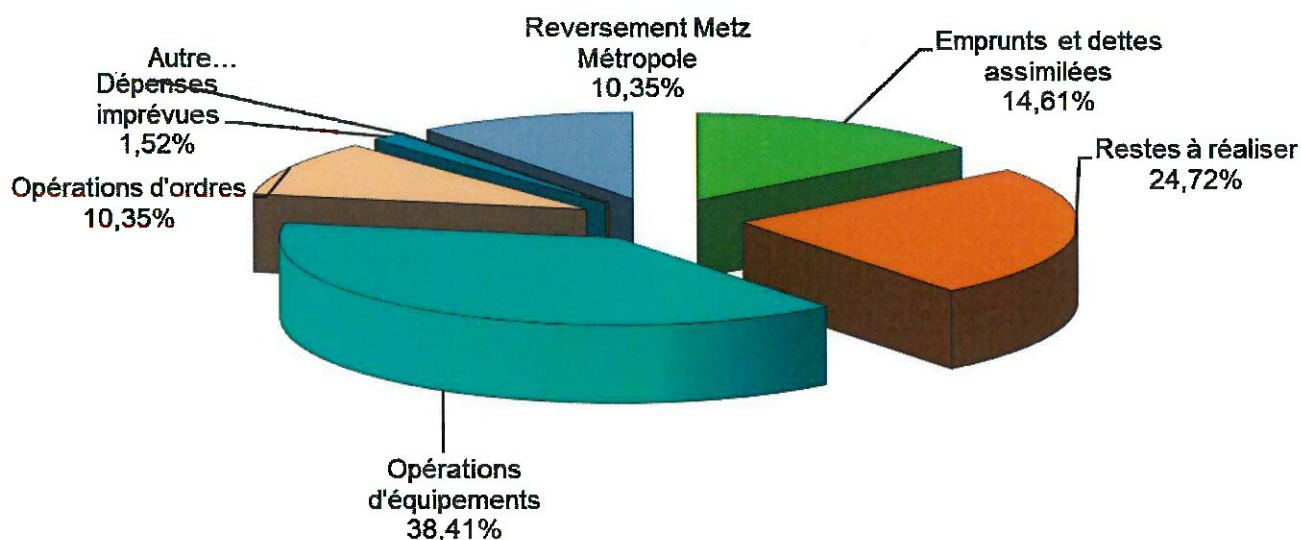
- **668 551,69 € de restes à réaliser** sont repris en dépenses de la section d'investissement du budget et concernent la poursuite d'opérations déjà engagées dont les plus importantes :
 - Aménagement locaux services techniques : 265 513,07
 - Enfouissement réseaux rue du Haut du Four : 284 068,00 €
 - Réhabilitation CSC La Louvière : 40 965,97 €
 - Travaux et équipements de voirie et de sécurité: 32 259,00
 - Travaux d'accessibilité : 21 184,00
 - ...
- **1 038 600 €** de dépenses nouvelles d'équipement dont les plus importantes :
 - Eclairage stade Delaître : 310 000 €

- Travaux et équipements de voirie et de sécurité : 174 000 €
- Plan informatique : 120 470 €
- Réhabilitation bâtiments communaux : 114 000 €
- Etudes construction cantine groupe scolaire Freinet : 100 000 €
- Aménagement locaux services techniques : 75 000 €
- Eclairage public : 70 000 €
- Acquisitions écoles et périscolaires : 32 000 €
- Eclairage du COSEC : 15 000 €
- Accessibilité cimetière Frescaty : 12 000 €
- ...

A noter également :

- 395 000 € de remboursement en capital de la dette
- 280 000 € de reversement à Metz Métropole
- 41 003,01 € de dépenses imprévues
- 280 000 € de dépenses d'ordres

Dépenses d'investissements prévues en 2021



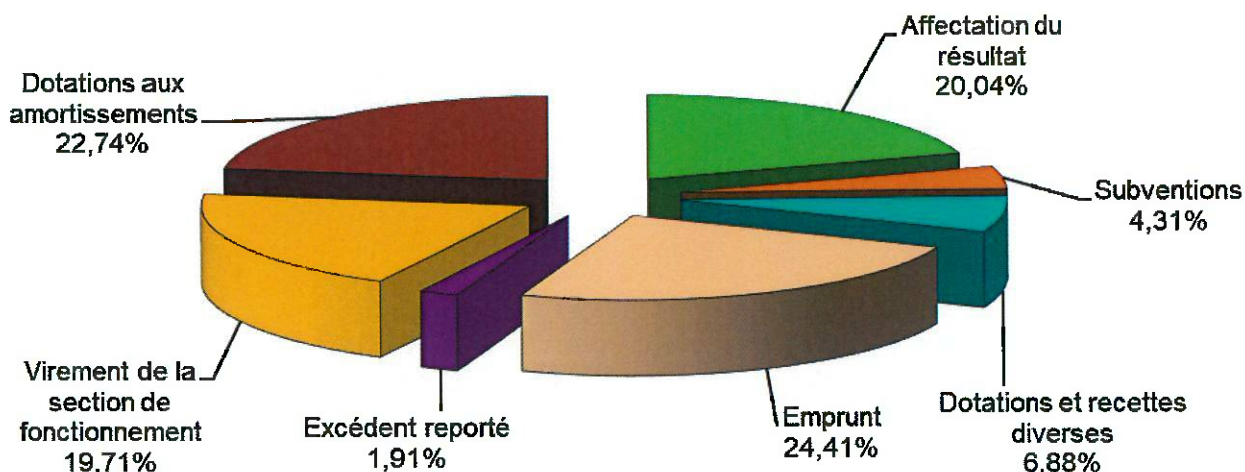
2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

2 704 154,70 sont inscrits en recettes d'investissement qui se décomposent de la façon suivante :

- 660 000 € d'emprunt
- 541 799,24 € d'affectation du résultat
- 185 000 € de dotations et recettes diverses
- 75 000 € de subventions inscrites en restes à réaliser
- 41 606 € de subventions

- **51 752,45 €** d'excédent d'investissement reporté
- **1 000 €** de caution
- **1 147 997,01 €** d'opérations d'ordre, dont 532 997,01 € de virement de la section de fonctionnement

Recettes d'investissements prévues en 2021



Mme CASCIOLA : C'est grâce aux services que l'on peut échanger, donc il faut vraiment les remercier, au travail notamment de Véronique et toute son équipe.

M. HORY : Ceci étant, je m'aperçois que l'une des questions posées par Monsieur SURGA, sur les 700 000 euros de restes à réaliser, était projetée sur le diaporama et donc pour l'essentiel la réponse à sa question est donnée : c'est à la fois l'enfouissement des réseaux de la Rue du Haut du Four pour 285 000 euros, ces travaux sont terminés, et il y avait 265 000 euros pour l'aménagement des locaux des services techniques. C'est quasiment fini, puisque l'ensemble des services techniques sont déjà sur le Plateau de Frescaty, l'ancienne base aérienne. Les cadres n'y sont pas encore, en attente du raccordement à la fibre optique. Dès lors que la fibre sera installée, tous les services techniques auront intégré les nouveaux locaux.

M. ROSE : Oui. Merci Monsieur le Maire. Ecoutez. C'était prévu lors de la présentation du DOB, et c'est confirmé aujourd'hui. Ce budget manque considérablement d'audace. Prudent, avez-vous dit à la presse. Moi, je dirais plutôt pusillanime. Réaliste, avez-vous rajouté. Mais pas du tout ! La réalité aujourd'hui impose qu'on profite des taux d'intérêts très bas et qu'on n'ait pas peur de rajouter de la dette à la dette. Qu'on anticipe les urgences environnementales à venir et les grands défis de l'après-crise. Alors tandis que d'autres le font, et s'y préparent en faisant ce choix, que faites-vous, vous, à vous enfilez votre Damart et vous vous apprêtez à regarder le train de l'investissement. Je crois qu'on en reparlera très très vite. Parce que si on y regarde de plus près, alors que le remboursement de la dette est bien moindre qu'auparavant, vous n'empruntez finalement que 660 000 euros, c'est peu ! Et comme disait mon collègue Francis MOREL une autre fois, peut mieux faire. Mais encore faut-il que vous puissiez le faire. Un petit coup de pouce à l'isolation des bâtiments aurait été bien venu. Vous avez privilégié l'éclairage du stade, c'est votre choix. Vos choix révèlent les grands oubliés de ce budget : la culture et l'écologie. Et quand je dis écologie, je ne parle que de botanique et de jardinage. Je parle économie, je parle commerce, urbanisme, bâtiments, mobilité, je parle d'écologie politique, d'action sociale, de démocratie. Maintenant, en allant plus en détails, la ligne 67, donc le poste 67, la

ligne 6718 en fonctionnement, autre charge de gestion, dans le chapitre charges exceptionnelles, n'existait pas dans le précédent budget. A quoi correspond-elle ? 80 000 euros, quand même, c'est une question. Je lisais, là, tout de suite, le pourcentage, 300 et quelques pour cent d'augmentation, c'est pas mal. Mais c'est normal pour quelque chose qui n'existait pas avant. Autre question en recette. La ligne 7368, taxe locale sur la publicité extérieure. Il y avait 75 000 euros en 2019, 63 000 en 2020 et là, 90 000. Alors d'où viennent ces fluctuations et ces différences qui sont somme toute assez importantes ? Et enfin, dernière question pour ma part, la ligne 7718 qui n'existait pas non plus avant, révèle une somme de 101 000 euros que je ne comprends pas. Alors comme vous êtes assez calé dans l'éclairage, je vous remercie de m'éclairer aux leds, bien sûr hein, et puis pas entre 23 heures et 5 heures.

M. MOREL : Mesdames, Messieurs, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de vous saluer. Faisant suite au débat d'orientation budgétaire qui a largement occupé notre dernière séance de conseil municipal, il nous est demandé aujourd'hui de nous prononcer sur le projet de budget primitif 2021. Nous avons, comme il se doit, examiné avec attention les éléments qui nous ont été remis et s'agissant de ce projet de budget, je crois que nous pouvons dire que le menu qui nous a été concocté par Monsieur le Maire et Madame l'adjointe aux finances est un menu sans surprise, enfin presque. Par rapport au débat d'orientation budgétaire. Mais il est aussi sans saveur, non créatif sûrement et il pourrait s'avérer très rapidement indigeste. Je vous propose par conséquent de revisiter les recettes qui ont servi à la construction de ce menu. Comme toujours il faut se méfier du libellé des plats qui sont proposés sur une carte des menus. Je n'apprendrai ça à personne. Car le décalage observé avec la réalité est parfois consternant. Dans le rapport de présentation, il nous est proposé en introduction de maintenir un haut niveau d'investissement pour continuer à entretenir et améliorer les services et le patrimoine de la ville. Cet objectif, nous le partageons je crois tous autour de cette table bien évidemment. Comme très certainement tous les élus communaux de ce pays. Ceci étant après examen de ce projet de budget, on peut se demander si à Marly, l'amélioration des services n'est pas une façon élégante d'indiquer d'entrée de jeu que l'accroissement des charges du budget de fonctionnement constitue un des axes de la stratégie financière communale. A toutes fins utiles, dans ce rapport budgétaire, il nous est rappelé que les contraintes de l'Etat sur les finances de notre ville imposent une austérité toujours aussi grande et des choix clairs dans les priorités à sauvegarder. Cet argument rejetant les responsabilités sur d'autres, l'Etat notamment, n'est pas nouveau. On peut admettre qu'il traduit très certainement j'en conviens des difficultés de gestion accrues pour les collectivités. C'est toujours plus facile de dépenser plus quand les recettes s'accroissent grâce à l'Etat providence. Mais ces contraintes s'imposent à l'ensemble des maires de toutes les communes de France et de Navarre depuis plusieurs années et il faut donc faire avec. Donc il serait temps de passer à la suite. Pour autant, on nous a aussi expliqué lors d'un précédent conseil que la prudence, le réalisme, doivent être de mise dans une construction budgétaire, je reprends les propos de Monsieur ROSE. Alors quelle analyse pouvons-nous faire de ce projet de budget 2021 sur la base des chiffres du cadre budgétaire qui nous a été remis ? Premier constat. Quand on souhaite accorder une priorité aux investissements, il faut s'en donner les moyens. Il n'existe pas de multiples solutions. Soit on dégage des marges disponibles à partir de ces recettes d'exploitation, en contrôlant le niveau des dépenses de fonctionnement, soit on recherche d'autres sources de financement et le recours à l'emprunt constitue une des possibilités. Nous verrons que la solution de l'emprunt a été retenue pour financer 66 % des nouveaux investissements proposés. La maîtrise des dépenses de fonctionnement ne fait pas partie des priorités. Au niveau du budget de fonctionnement, les dépenses réelles du budget 2021 augmentent de 470 906 euros par rapport aux dépenses réelles du budget 2020, soit 6,27 %. Vous m'excuserez Monsieur le Maire, j'ai bien noté que vous n'aimez pas que l'opposition fasse des comparaisons en pourcentage, mais là, j'utilise les pourcentages de votre rapport. Et donc 6,27 % de hausse en dépenses. Parallèlement à cette évolution, les recettes réelles progressent, elles, de 327 954 euros, soit 4,23 %. Ce qui signifie en clair que d'entrée de jeu, votre marge prévisionnelle disponible pour investir directement s'amenuise. Selon les chiffres de ce rapport, cette marge passe de 248 000 euros en 2020 à 105 000 euros en 2021. En 2019, cette marge prévisionnelle était de 214 000 euros. Cette évolution est un vrai sujet d'inquiétude. Bien évidemment, nos concitoyens attendent des niveaux de services de qualité. Et il appartient à l'équipe municipale en place d'apporter des réponses adaptées, de faire des choix pertinents bien sûr. Dans le document « Rapport de présentation » qui nous est transmis, vous faites référence à divers ratios, dont la communication est prévue par la loi. Si vous vous référez à ces données, nous avons tout lieu de penser que vous leur accordez une crédibilité certaine. Aussi il paraît intéressant d'y prêter attention. Les ratios que vous utilisez, je note que pour notre ville, le rapprochement du ratio par habitant en dépenses et en recettes, laisse apparaître une marge disponible par habitant de 10,11 euros pour notre commune. Alors que pour la strate des villes de 10 000 à 20 000 habitants, le solde disponible est de 141 euros par habitant. Incontestablement la marge de manœuvre est d'une toute autre nature et cela confirme tout l'intérêt de maîtriser au mieux ces dépenses de fonctionnement. Parmi les autres ratios prévus au cadre budgétaire normalisé, nous trouvons celui des dépenses de personnel par

rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, soit à Marly 56,78 % pour Marly. C'est là qu'est intervenue la surprise entre le débat d'orientation budgétaire puisque vous aviez évoqué un taux de 4 et quelques pour cent en augmentation des dépenses de personnel et qu'on est aujourd'hui à plus de 5. Ça fait 1,38 % de hausse donc en un mois. Mais, entre 54 % qui est le ratio de la strate et 56,78 pour notre ville, ça générerait un disponible supplémentaire d'investissement de 224 700 euros, voilà 224 700 euros, ça a de quoi faire quelques mètres carrés de rénovation et d'optimisation des bâtiments communaux qui génèreraient en cascade d'autres économies sur les dépenses énergétiques par exemple. Au titre du budget 2021, les dépenses de personnel devraient finalement progresser de 5,35. Une pincée supplémentaire au lieu des 4,18 pour le poste clé des dépenses communales. Au cours du débat d'orientation, il nous a été expliqué que cette progression importante des dépenses de personnel depuis plusieurs exercices était due au besoin en personnel liés aux activités périscolaires, au fonctionnement des cantines, la crise sanitaire, soit ! Mais, cette évolution est-elle une spécificité marlienne ou cela concerne-t-il également toutes les villes de la strate ? N'y a-t-il pas matière, là, à s'interroger ? Doit-on par exemple se permettre de couvrir des départs à la retraite par les postes en doublure sur plusieurs mois ? Un tel confort n'existe pas partout ! Ne peut-on repenser un dispositif, j'y tiens, mais un dispositif d'assurance pour les personnels générant un tel déficit. Dépenses prévues 128 000 euros, j'ai trouvé dans le cadre budgétaire, avec des recettes en atténuation envisagées à hauteur de 50 000 euros. On est loin sur ces prestations, cotisations équilibrées. De notre point de vue, il n'existe pas de petites économies. La maîtrise du budget de fonctionnement passe par une action volontaire, avec le cumul de tous ces euros patiemment économisés. Parmi les autres ratios proposés, il en est un qui mérite aussi votre attention. Celui qui mesure la part des dépenses de fonctionnement et le remboursement de la dette en capital, rapporté aux recettes réelles de fonctionnement. Vous l'aurez noté si vous avez regardé ces ratios. Le ratio de notre ville est supérieur à 1. Ça veut dire tout simplement que nous ne pouvons pas couvrir avec les simples recettes réelles de fonctionnement à la fois les dépenses de fonctionnement et le remboursement du capital. Notre taux est de 103,59 en 21, 103,31 en 2020, 103,36 en 2019. Je vous ferai noter que pour les villes de la strate, le taux est de 95,94, 96,33, 93,13 pour la strate. Si vous faites le calcul en euro, ce qui représente cette différence de taux. Je peux vous illustrer de gros montants d'investissements réalisés. A travers cette analyse, il est évident que la progression importante, 6,27% des charges de fonctionnement, est une option peu pertinente et risque de mettre à mal à terme la capacité à investir de la commune en limitant de plus en plus sa marge de manœuvre. La vente des biens communaux, comme cela s'est fait dans un passé récent, avec la cession de l'EHPAD du Val de Seille, ne pourra pas indéfiniment être le dispositif de sauvegarde de la santé financière de la commune. S'agissant des opérations d'investissements proposées, le menu prévoit 1 038 600 euros de dépenses nouvelles d'équipements, financées à hauteur de 64% par un emprunt de 660 000 euros. Parmi les opérations envisagées, une inscription de crédit est prévue pour la réhabilitation des bâtiments à hauteur de 114 000 euros. Montant très éloigné des enjeux financiers à relever avec la mise aux normes énergétiques exigée pour 2030. Ça vient d'être évoqué, puisqu'on doit réaliser 40 % d'économie de dépenses énergétiques pour la collectivité. Cette initiative budgétaire est toutefois intéressante. On démarre. Car elle traduit un début de prise de conscience. Alors ce montant, je l'ai cherché dans l'analytique. J'aime beaucoup la comptabilité analytique. Et portée notamment dans le cadre analytique à la fonction enseignement formation. Chapitre 21. J'ai trouvé les 100 000 euros. Pour une somme de 100 000 euros. Mais dans la ventilation du sous-détail, comme par enchantement, ces 100 000 euros ont disparu. Pourrait-on avoir une idée plus précise de la nature de l'opération envisagée ou bien s'agit-il d'un crédit inscrit au budget 2021 avec une perspective de réalisation à moyen terme ? Une provision en quelque sorte, un affichage pour un budget d'investissement 2021, sûrement en tout cas. A vrai dire les investissements proposés en dépenses nouvelles d'équipements répondent-ils pleinement aux enjeux aux besoins communaux ? Vous vous doutez bien que vos choix ne seraient certainement pas les nôtres. Nous considérons aujourd'hui que la commune devrait construire sa stratégie d'investissements sur deux ou trois axes forts prioritaires, pluriannuels, comme par exemple, la mise en place effectivement qui me paraît essentielle d'un plan global de rénovation du patrimoine en lien avec une politique de maîtrise des dépenses énergétiques notamment, parce que l'enjeu est devenu majeur. Et aujourd'hui, force est de constater que nous éprouvons des réelles difficultés à entrevoir dans vos propositions budgétaires annuelles une détermination, ou la mise en place d'une stratégie pluriannuelle d'investissements et qui ne soit pas finalement qu'un simple saupoudrage. Enfin, pour conclure mon propos, et ça a déjà été un peu évoqué, je souhaiterais porter votre attention et obtenir des précisions sur les postes Charges et produits exceptionnels, respectivement 90 000 et 148 000 euros. C'est pas une goutte d'eau dans le budget. C'est un pourcentage non négligeable. Je ne doute pas que Madame l'adjointe aux finances pourra apporter des explications sur la nature de ces produits attendus, et les dépenses exceptionnelles prévisionnelles envisagées, que j'ai retrouvés, que j'ai retrouvés, dans le cadre budgétaire analytique en rubrique « actions culturelles ». Merci de m'apporter ces précisions. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. SURGA : Oui, merci. Tout d'abord, je voudrais remercier les équipes, les services de la ville, parce que je sais que la préparation d'un budget c'est un travail important. Donc je les en remercie. Monsieur le Maire vous avez dit, enfin vous dites, il n'y a pas de surprise. Et bien c'est bien là le problème. Le vote du budget primitif s'effectue une nouvelle fois, ça a été dit par Monsieur ROSE, sans avoir le compte administratif. Donc ce qui se passe dans ces cas-là, c'est que ça peut engendrer des quiproquos entre les comparaisons de budget à budget, ou celles des évolutions réelles d'une année sur l'autre. On va dépasser ce débat si vous voulez bien, finalement chacun compare ce qu'il veut. Cela ne favorise pas trop les échanges. C'est un peu dommage, mais il faut pour autant pas échapper aux questions de fond. Oui, il est clair qu'il faut faire face aux baisses des dotations d'Etat. Vous ne cessez de le ressasser, et on le sait bien, c'est insoutenable pour vous, et que vous vous posez comme victime. Mais se camper sur une position de colère, qui peut être légitime, face à l'Etat, ne suffit plus. Pour autant, vous n'êtes pas le seul concerné, vous l'avez remarqué, et face à tout cela, je pense que maintenant, il faut être davantage en pro activité et davantage réagir. Et effectivement ça a déjà été évoqué. La seule alternative est de procéder à des arbitrages. Des changements. Des améliorations. Il n'est pas toujours simple de faire des arbitrages, mais c'est bel et bien la voie qu'il faut prendre. Les deux principales questions de fond que vous avez, il me semble, c'est l'augmentation rapide de vos charges et c'est le niveau médiocre des investissements. Donc les réalités de la première question, augmentation des charges, a sans doute des répercussions clairement négatives sur la deuxième question. Dans d'autres termes, l'Etat nous dit : « faites des économies », mais malheureusement, nous n'avons pas réussi à le faire à Marly. Un bon nombre de communes qui ont limité leurs dépenses de fonctionnement, il suffit de regarder d'ailleurs les sites internet, on voit de nombreux exemples et tout en augmentant malgré tout leurs investissements. On voit d'ailleurs que dans votre document en page 4, le niveau est de 376, je suppose que c'est des euros par habitant, quand nous, nous sommes à 190. Alors à Marly, au lieu de baisser les dépenses Monsieur le Maire, vous nous gonflez, les charges. Qui vont à nouveau augmenter de façon importante cette année. De 6,27 % comme ça a été dit. Soit tout de même près d'un demi-million. Ce qui n'est pas négligeable, compte tenu de ce qui a été dit auparavant. Alors certes l'indice que vous citez concernant le sujet est de 765 euros. Mais il augmente tout de même de 40 euros par habitant. Alors que la moyenne de votre strate est sur une augmentation de 13 euros ! Ce qui est quand même nettement moins. Alors qu'observe-t-on à Marly pour les principales dépenses de fonctionnement ? Les deux postes de dépenses sont les charges à caractère général qui sont d'environ 2 millions et les charges du personnel de 4,5 millions environ. Pour les charges à caractère général, elles ont déjà fortement augmenté, j'allais dire depuis votre premier mandat. Et on l'a déjà cité, on ne va pas revenir là-dessus, c'est de plus de 40%. Elles augmentent encore cette année puisque les charges à caractère général vont encore augmenter de 1,33 %. Donc on est sur un trend long, sur une augmentation je vais dire donc régulière et importante et pour ces charges à caractère général, il serait utile d'apporter quelques explications en plus de ce qui a déjà été demandé sur le poste qui augmente en 62, qui augmente en service extérieur, qui augmente de 9,24 %. Ça, ça mériterait quand même quelques explications et n'y a-t-il pas à rechercher dans ces postes-là justement qui sont des charges à caractère général quelques améliorations dans les achats, la mutualisation. On a commencé à en parler en commission, j'aimerais que plus justement ici on puisse en parler également. Quant aux charges au caractère, charges de personnel pardon, elles étaient en légère croissance dans vos débuts. Et cette fois-ci, depuis ces dernières années, c'est en croissance rapide, puisque nous sommes à 5,35%, soit comme ça a été dit 230 000 euros, ce n'est tout de même par rien ! A quoi est-ce dû ? Est-ce l'inflation ? On ne peut pas citer aussi simplement qu'avec une augmentation aussi sensible que celle au GVT ou les indices, ce qui a déjà été dit en commission, ou quelques autres aspects personnels, il est clair qu'un budget de cette nature doit être maîtrisé. Comme ça a déjà été dit, ça nécessite un plan pluriannuel et non pas une vision d'une année sur l'autre. Et l'augmentation de ces dernières années, elle devient inquiétante. Le poids de ces charges comme ça a été dit passe à 57%. Les communes que l'on peut observer par ailleurs ont réussi à réduire ces dépenses. Je parle de dépenses de personnel. Comment ont-elles fait ? Elles ont analysé les fondements. La qualité, la manière dont les prestations sont faites. Elles ont aussi mis en œuvre des mutualisations, des mises en commun de moyens, des mises à disposition de compétences, voire même pour... on peut aller jusqu'aux manifestations d'ailleurs, vers des évolutions qui sont davantage intercommunales et qui peuvent aussi créer des leviers avec d'autres communes. On peut voir je pense les choses différemment. Regarder les difficultés autrement. La diminution des frais nécessite des évolutions et forcément des réorganisations, un peu plus de transversalité, qu'en est-il de la dématérialisation ? Il faut aussi, ça a été dit, tenir compte dans un planning pluriannuel des départs en retraite. La polyvalence est un élément important aussi, ainsi que le renforcement des compétences. Je pense que les formations, renforcement en formation, est un point important pour qu'on puisse permettre aussi une revalorisation du personnel, leur évolution, l'évolution de leur métier. C'est également un investissement intéressant pour l'avenir et pour bien entendu accomplir quelques économies interservices ou en transversalité. Plus globalement au sujet des dépenses, le ratio des dépenses de fonctionnement remboursement de la dette sur les recettes de fonctionnement continue de progresser. Ça a été dit. Ça augmente tout de même de 7,65 points. C'est beaucoup ! Les recettes

de fonctionnement étant d'environ de 8 millions, ça représente les charges en trop, faut le dire, d'à peu près 620 000 euros. C'est excessif. On observe aussi que par ailleurs autre sujet important, que les subventions aux associations ont baissé en 2020. Certes il y avait la crise mais ça atteint un point bas de 275 000 en 2020. Le nouveau budget 2021 est de 325 000. Certes la crise sanitaire impacte les besoins actuels, mais ce niveau ne doit pas devenir une référence. Il faut se souvenir que les budgets des associations atteignaient plus de 400 000 euros auparavant. Vous pouvez retrouver ces informations. Les subventions aux associations ne doivent pas devenir la variable d'ajustement. Ce poste doit retrouver son niveau antérieur, car les besoins vont devenir évidents dès cette année. Les confinements successifs confèrent que la vie associative, je dirais donc, va être extrêmement importante, elle va contribuer à retrouver du lien social qui nous fait tellement défaut actuellement. Parlons des recettes un instant. Certes elles augmentent de 4,23 %, mais vous en conviendrez, le déséquilibre s'accroît d'année en année et c'est ce qui devient effectivement pour vous un effet de ciseaux. Effet de ciseaux qui a un impact direct sur les investissements. Comme nous l'avons vu, les restes à réaliser de l'année 2020 sont conséquents. Donc ils vont forcément se reporter sur l'année 2021, en termes de charges mais aussi en termes effectivement donc de réalisation. Pour mémoire, le budget de 2019 prévoyait 3,4 millions avec un reste à réaliser également relativement conséquent de 545 000. Donc c'est pas exceptionnel. C'est presque une habitude. Et en 2020, les nouvelles propositions n'étaient que de 1,5 millions, soit 2 millions avec les restes à réaliser de 2019. Donc c'est un niveau avec les restes à réaliser qui reste faible. Finalement peu important pour une ville comme Marly qui peut mieux faire. Alors comme vous le savez, le budget d'investissement prépare l'avenir, non seulement à moyen terme, mais aussi à long terme, contrairement à la section de dépenses de fonctionnement qui implique des notions plus de récurrence, de quotidienneté. Ainsi comme ça avait déjà été évoqué par l'un de mes collègues, l'investissement contribue à accroître le patrimoine communal. Si on résume, le principal projet de 2021 pour Marly, c'est l'éclairage du stade Delaire. Pour 310 000 euros environ. C'est sans doute une idée lumineuse, mais elle ne va pas falloir, je dirais donc, l'éclairer tout le temps parce que sinon on risque de faire de l'ombre au budget. Mais pourquoi retarder les rénovations des bâtiments, en particulier les établissements scolaires qui ont un besoin rapide. J'ai entendu dire ici même que l'on ne pouvait pas tout faire. Certes. Mais pourquoi retarder ces projets importants et bénéfiques pour Marly, les élèves, les enseignants, mais aussi les dépenses d'énergie. Nous devrions investir davantage dans le développement durable. Chaque bâtiment et vous le savez, devra être remis aux normes actuelles. Ce qu'on appelle la haute qualité environnementale, et ce qui doit réduire l'empreinte carbone, la consommation d'énergie, et qui permettrait de réaliser des économies substantielles de fonctionnement. Réduire notre consommation d'énergie et l'empreinte carbone des bâtiments est une obligation, tant pour les entreprises que pour les collectivités locales. L'objectif a été donné. Moins 40 % en 2030. Il s'agit pas de commencer la veille. Et cela, je vous le rappelle, ça a pas été dit, sur des références qui peuvent être de 2010. Donc vous aviez le temps d'agir et il est largement temps de le faire. Où en sont les diagnostics énergétiques ? Où en est la programmation pluriannuelle des travaux ? Nous pourrions avoir ce plan si vous le voulez bien, avec un suivi d'exécution. Donc je le souhaite. Nous le souhaitons d'ailleurs, je ne suis pas le seul à le dire, d'avoir un plan pluriannuel d'investissements. Donc il est plus que temps de monter ces dossiers, non seulement vous pourriez obtenir des subventions auprès de Metz Métropole, je pense que vous êtes bien placé, voire d'autres sources de recettes, comme vous l'avez fait pour l'éclairage du stade. La question de l'emprunt, 660 000, c'est bien. C'est bien d'emprunter à cette époque-ci. Je n'ai pas toujours dit que c'était bien d'emprunter à certains autres moments. Mais cette fois-ci c'est bien. Pourquoi retarder les projets des rénovations de bâtiments ? Un complément d'emprunt pourrait ne pas aggraver ce retard. Le contexte économique actuellement fait que les taux sont encore bas. Utilisez ces possibilités, vous avez l'exemple pour 50 000 euros payés par la mairie, par la commune, vous refaites l'éclairage du stade pour 310 000. Donc grâce au recours aux subventions, l'Etat, la Région, le Département, en général, pas seulement ces cas-là d'ailleurs, et aussi avec le mécanisme de la FCTVA, vous avez des effets de levier. Ces recettes vous permettent d'investir utilement. Ainsi le patrimoine de la commune pourrait s'enrichir. Et on peut aller aussi jusqu'à proposer des projets avec des co-financements comme c'est le cas dans certaines communes pour diminuer les charges budgétaires. Donc il est donc possible de dynamiser ces recettes. Alors pourquoi attendre ? Et puis à force d'attendre, il ne faudrait pas emprunter à contre-courant lorsque les taux vont changer comme pour le NEC. Une dernière question. Les investissements donc d'équipements à Marly sont pratiquement deux fois moindres que la moyenne de la strate nationale. 191 contre 376. C'est deux fois moins. Autant dire qu'on est tellement loin de la ligne jaune, qu'on a l'impression de rouler sur le bas-côté ou peut-être même dans le caniveau. Dans certaines villes de la même taille que Marly, les investissements maîtrisés sont de l'ordre de 30, 35, voire même jusqu'à 50% de la taille du budget de fonctionnement. Si on prend cet exemple, ça veut dire que pour à peu près 9 millions, c'est plutôt un rythme de 4 millions. Ça c'est une première approche. Si on en prend une autre, celle du ratio, on est à 191 contre 376, et bien ça voudrait dire que la moyenne de la strate emprunte environ 5 millions voire un peu plus. Pas emprunte, pardon, excusez-moi, investit, c'est un lapsus révélateur, donc investit 5 millions environs. Donc emprunter pour investir, c'est aussi valoriser

le patrimoine de la commune, c'est possible ailleurs, simple question : est-ce possible à Marly ? Merci pour vos réponses.

M. HORY : Je vous remercie. Il n'y a plus d'intervention. Je vais clore ce débat sur le budget primitif en vous donnant quelques indications. Pardonnez-moi, peut-être que je ne répondrai pas précisément quand il y a une question sur une ligne ou une autre, mais il n'est pas interdit de demander ultérieurement au service financier de vous répondre. Ceci étant, la ligne 67 est pour l'essentiel des dépenses imprévues que nous n'avions pas dans le précédent budget puisque je vous rappelle que celui-ci a été voté en juillet et nous savions mieux ce qui allait être dépensé, puisque forcément nous avons adopté le budget en juillet, compte tenu de la pandémie. Pour les recettes exceptionnelles, je vous rappelle, mais c'est vrai que vous n'êtes pas censés le savoir, que l'essentiel de la hausse de cette recette exceptionnelle est simplement liée à l'incendie du centre Gilbert Jansem. Les auteurs ont été arrêtés, après la procédure au tribunal, la ville a reçu des sommes des assurances. Ceci étant, vous vous doutez bien que je n'ai pas la même lecture que les uns et les autres au niveau du budget. J'ai bien compris que les deux oppositions souhaitent qu'on fasse plus recours à l'emprunt que ce que nous faisons à présent. Je note que par rapport au débat d'orientation budgétaire, il est sous-entendu que nous n'en faisons pas, on en fait ! Mais finalement pas suffisamment dites-vous. C'est normal, quand on est dans l'opposition, la majorité fait trop ou pas assez, mais jamais exactement ce qu'il faudrait faire. Effectivement nous n'avons pas noté dans le rapport budgétaire que notre objectif principal financier est la maîtrise des dépenses. Pour la simple et bonne raison que l'état providence, j'ai entendu ce mot, je ne l'ai pas connu. Arrivé en 2008, cela tombe bien, cela fait trois présidents de 2008 à 2021, donc arrivé en 2008, l'Etat a décidé pour la première fois de ne plus augmenter, parce qu'il le faisait auparavant, les dotations aux collectivités. Je n'ai pas connu l'augmentation systématique des dotations. Je vous ai répondu Monsieur MOREL pour la période François HOLLANDE. Je vous invite à relire le procès-verbal que vous avez adopté en début de séance. Il y a toute l'explication sur le sujet. Non, on ne parle pas de maîtrise de dépenses, parce que c'est naturel, c'est la seule consigne adressée au service financier depuis 2008. Nous avons toujours, peut-être un peu plus certaines années, demandé de maîtriser les dépenses. Je ne vous cache pas que quelques fois cela a pris plusieurs soirées avec les adjoints pour pouvoir freiner les ardeurs des uns et des autres. Mais nous sommes arrivés à sortir un budget chaque année intéressant. Enfin je note bien que tout d'un coup la rénovation des bâtiments devient une marotte pour certains, un leitmotiv pour d'autres. Je vous rappelle que le centre socioculturel Gilbert JANSEM, c'est nous qui l'avons fait, 2 millions d'euros dont la moitié quasiment pour la rénovation énergétique de ce bâtiment. On peut reparler de l'efficacité budgétaire de cet investissement. Ce n'est pas si extraordinaire que l'on peut penser. Par contre, c'est intéressant en termes de moindre production de CO². Financièrement, cela n'a aucun intérêt, ou très peu en terme financier Si vous voulez, nous ferons un débat sur les économies d'énergie faites pour la rénovation énergétique. Par contre pour la moindre production de CO², incontestablement c'est important. Donc nous l'avons fait. L'adjoint aux bâtiments, chaque année, fait des travaux dans les écoles de l'ordre de 50 000 euros, que ce soit dans la rénovation ou dans l'accessibilité. Nous le faisons j'allais dire naturellement, comme d'autres font des vers à la Prévert. Je suis content que ce sujet vienne dans cette assemblée. Si j'en crois ma mémoire, cette problématique n'existait pas auparavant chez certains élus qui sont là depuis quelques années. Mais admettons ! Ensuite, il faut savoir que l'investissement, puisque je viens de vous parler de la dette et des recettes, l'investissement que nous réalisons est de 2,7 millions d'euros. Si on doit reprendre deux points qui me paraissent importants de ce budget : il n'y a pas d'augmentation des impôts et il y a 2,7 millions d'euros de mobilisés, c'est l'un des investissements les plus importants des six dernières années. Effectivement, il y a des priorités que nous prenons en compte. Vous avez entendu que nous investissons d'abord pour nos écoles, d'ailleurs on dépense essentiellement pour nos écoles. Il y a la cantine Freinet, mais également l'ensemble des investissements que l'on peut faire pour nos scolaires. Je rappellerais par exemple le budget que nous allons désormais consacrer pour un bus, pour justement cette école Freinet pour pouvoir aller à la cantine. Je vous rappelle qu'effectivement en ce qui concerne nos frais de personnel, notamment pour nos enfants scolarisés, nous avons une position atypique dans le Département. On a une ATSEM par classe. Ce qui fait trois ATSEM en règle générale par école. C'est un choix que nous avons fait depuis des années, la qualité d'encadrement. C'est vrai, on peut si vous le souhaitez, dire que Monsieur SURGA préfère qu'il n'y ait que deux ATSEM par école comme avant. Nous avons également pour notre périscolaire qui a été imposé par l'Etat, 600 000 euros à peu près de masse salariale supplémentaire, depuis qu'il existe. Nous sommes sur un encadrement qui va au-delà des préconisations. On peut enlever de la qualité et faire de la quantité, c'est votre proposition ? En ce qui concerne les associations, vous l'avez noté, le montant de 325 000 euros cette année. L'année dernière nous avons dépensé 275 000 euros, cela fait donc + 18 %. Nous ne le dépensons pas n'importe comment puisque nous sommes en relation avec l'ensemble des associations. Nous avons établi avec elles les plans de subventions et avec elles ce qu'elles peuvent prétendre. Certaines associations ne nous ont pas demandé de subvention, parce qu'elles n'ont pas d'activités. Mais nous avons prévu, qu'au sortir de la pandémie, en espérant qu'elle

soit la plus proche possible, des montants suffisamment importants pour accompagner les associations qui en auraient besoin dès lors que cela sera possible. C'est juste être au plus près de la réalité terrain. Que dire ensuite d'une marotte, celle de l'opposition de s'attaquer aux frais de personnel. Complètement aberrant. Nous passons grosso modo pour simplifier de 4 300 000 euros l'année dernière à 4 500 000 euros cette année. Plus 200 000. Comment calcule-t-on ceci ? Nous avons d'abord, je le rappelle, un tuilage entre des agents qui partent à la retraite et donc leur remplaçant. Coût 50 000 euros sur l'année. Cela représente déjà 25% de l'augmentation que vous dénoncez. Nous avons des heures de ménage supplémentaire dans les écoles et bâtiments municipaux, 10 000 euros. Nous avons également un reclassement indiciaire imposé par l'Etat, je suis obligé de rappeler que c'est l'Etat qui nous l'impose, 20 000 euros supplémentaires. Nous avons également un rappel sur le supplément familial de traitement pour nos agents de 7 000 euros. Et une instauration, excusez-moi d'être proche de nos collaboratrices et collaborateurs, d'une prime de précarité pour les agents dont les contrats sont inférieurs à un an : 20 000 euros. C'est-à-dire que hors l'augmentation classique que tout le monde connaît, le glissement vieillesse technicité, hors l'augmentation, la revalorisation du régime indemnitaire qui est prévu tous les 4 ans, cela tombe cette année, nous avons déjà 110 000 à 120 000 euros d'augmentation de salaire imposée. Le reste, c'est l'augmentation naturelle, le glissement vieillesse technicité. Nous arrivons ainsi à plus 200 000. Si vous trouvez dans ces chiffres de quoi faire des économies, donnez-moi vos propositions Monsieur SURGA, ou Monsieur MOREL, et je ne manquerai pas de le faire savoir à la représentation syndicale, ce que vous aurez préconisé pour baisser la masse salariale. En ce qui concerne l'ensemble de notre action municipale et notre budget, si je venais de la lune et que j'entendais les intervenants précédents, je dirais mais c'est extraordinaire, comment se fait-il que les Marliennes et les Marliens reconduisent à chaque fois cette équipe municipale ? Et à chaque fois en augmentant nos résultats électoraux ! Ou alors ils sont masochistes ou alors ils n'ont rien compris. Voilà ce que je dirais, si tel était le cas. En fait, les Marliens savent que nous sommes à la fois raisonnables, mais que le raisonnable permet aussi de préparer l'avenir, et que nous sommes ouverts et que nous arrivons à travailler effectivement avec beaucoup de monde, avec une opposition, pour faire encore plus et mieux dans le cadre environnemental. Il faut quand même avouer que jusqu'à présent, nous avons finalement bien fonctionné dans ce domaine-là. Je rappelle la trame noire, les nids à mésanges que nous avons commandés en juin. Vous avez vu sûrement notre tonte raisonnée par les moutons. D'ailleurs, un bébé est né à Mermoz. Je veux dire que notre action pour la biodiversité et le développement durable est ancienne. Elle est perfectible je vous l'accorde et je pense qu'elle va être encore meilleure dans les mois et années à venir, parce que nous sommes en train de travailler avec certains d'entre vous. Je sais que nous allons encore faire mieux, mais on le fera ensemble. Nous avons la capacité et la volonté d'avancer pour le bien de la planète et de nos concitoyens au-delà des contingences politiques. Même si je comprends bien que nous ne serons pas d'accord sur tout. Nous ne voulons pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Nous allons donc continuer à fonctionner de cette manière. Je voudrais juste rappeler un aspect qui n'a pas été évoqué lors de ce débat, ce qui veut dire que très probablement il donne l'assentiment des uns et des autres autour de cette table, c'est que le budget du Centre Communal d'Action Social est d'un montant particulièrement élevé. C'est une volonté de la ville de pouvoir aider les personnes qui seront forcément impactées par ce qui va suivre la crise pandémique, la crise économique et que nous sommes là pour aider l'ensemble des Marliens. Pour finir, je me doute bien que je ne pourrai pas convaincre l'ensemble des personnes autour de cette table, mais je voudrais vous rappeler que la gestion marlienne est regardée par une association nationale qui s'appelle Les Contribuables Associés. On a le droit de ne pas apprécier leur vision de la gestion des collectivités, mais en tout cas, nous avons obtenu encore une fois un 18/20 pour notre gestion budgétaire. Finalement je pense que le 18/20, c'est plutôt les Marliennes et les Marliens qui nous l'ont attribuée en juin 2020, à l'occasion des élections, mais c'est bien aussi de prendre celui de l'Association Les Contribuables Associés. Résultat, nous avons un budget où il n'y a pas de hausse d'impôts, dont l'investissement est l'un des plus importants depuis plus de 6 ans, qui n'oublie pas les associations, en collant à la réalité terrain et qui est tourné vers la solidarité envers les Marliens. C'est cela l'essentiel pour 2021. Nous avons encore beaucoup d'années lors de ce mandat pour appuyer notre action. Je vous remercie pour ce débat riche, qui a été finalement d'une bonne tenue, peut-être parce que nous avons eu l'occasion lors du DOB d'échanger sur le sujet. Je vous propose de voter le budget 2021.

Pris avis de la commission finances du 29 mars 2021,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 26 voix et 7 contre (MM. NOWICKI, MOREL, SURGA, Mmes GAUROIS, LOUIS, M. ROSE, Mme MOGUEN), **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus. Il s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour la section de fonctionnement à 9 125 527,01 € et pour la section d'investissement à 2 704 154,70 €.

1.5 - FINANCES LOCALES

Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de MARLY et l'association de gestion du centre socioculturel Gilbert JANSEM 2021-2024

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Il y a lieu de renouveler la convention d'objectifs et de moyens établie entre la Ville et l'association de gestion du centre socioculturel Gilbert JANSEM.

En effet, conformément à la loi du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et son décret d'application du 6 juin 2001, toute collectivité qui verse une subvention atteignant 23.000,00 € par an à un organisme privé, doit conclure avec celui-ci une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Une copie de la convention a été transmise à l'ensemble des élus.

M. MOREL : Mesdames, Messieurs, nous comprenons très bien l'intérêt du projet de convention d'objectifs et de moyens qui nous est présenté, afin de respecter des dispositions législatives de 2020. Cependant la lecture du texte qui est soumis au vote de cette assemblée appelle de notre part un certain nombre de remarques et de demandes de précisions. Il nous est indiqué dans l'exposé du rapporteur que la convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de cette subvention. Nous constatons que ce texte ne précise pas le montant de la subvention. Sommes-nous alors en conformité avec exigences légales d'autant que cette convention est prévue pour 4 ans. En effet, l'article 2 précise que la commune s'engage à un soutien financier, mais fixe annuellement le montant de son concours après avoir approuvé le programme financier proposé par l'association. Nous avons donc bien un principe, mais pas un montant. Nous notons que dans le cadre du jour de ce conseil municipal, nous avons une autre convention avec Marlymages sur la même problématique qui, elle, prévoit bien un montant, précis, de participation minimale. La rédaction des objectifs de la convention à l'article 1 nous interpelle. La commune prend acte que l'association a pour objet, donc, la convention valide l'objet de l'association. Vous pouvez imaginer qu'une convention d'objectifs était une décision partagée, une organisation partagée entre une association et la commune. Là, on reprend dans les objectifs l'objet de l'association. Nous aurions donc aimé, pour éclairer notre analyse, avoir connaissance dans ce dossier des statuts de l'association, puisqu'ils ont d'ailleurs été révisés en 2020. D'autant plus que les objectifs de la convention se limitent à reprendre donc l'objet même de l'association. Notons que nous sommes loin au niveau rédactionnel de la définition d'objectifs communs partagés entre les deux signataires de cette convention. Et si l'on regarde de plus près ces objectifs, le premier alinéa, gestion et animation des locaux mis à disposition, à priori ne pose pas de question. Si ce n'est que notre ville en signant cette convention, met ces mêmes locaux à disposition de plusieurs associations en charge chacune de leur gestion. Je pense à Marly Management Events, mais passons sur ce point. Le second alinéa interpelle davantage. Et nous aimerions qu'on nous explique ce que sous-tend cet objectif, la promotion humaine, sociale de la population de la commune. Alors si vous prenez un instant et que vous réfléchissez à cette phrase, je ne sais pas si dans cette salle quelqu'un va pouvoir m'expliquer ce qu'on appelle une promotion humaine, sociale de la population de la commune. J'ai trouvé que le libellé était un peu complexe. Je vous laisse réfléchir à cette problématique. Le troisième alinéa évoque la définition, l'établissement, la mise en œuvre du projet social. Si nous avons bien lu, il s'agit du projet social de l'association. Est-ce dire que la commune charge une association de conduire son projet social au nom et pour le compte de la commune ? C'est une question. Et l'alinéa suivant, dans sa rédaction, pose également mais plus clairement encore la même interrogation. D'où notre demande d'obtenir un éclaircissement sous les objectifs partagés à travers cette convention entre ce qui relève des missions communales et dont notre assemblée est le garant, de ce qui relève d'initiatives privées, décidées et mises en œuvre par la propre gouvernance de l'association. Même si le montant n'apparaît pas dans le corps du texte proposé, nous savons qu'il s'agit d'une enveloppe financière, puisqu'on a préparé le dossier, de 140 000 euros. C'est un des points de l'ordre du jour qui va suivre. Ce n'est pas rien au regard du budget communal. La question de l'évaluation apparaît dès lors comme un élément clé du dispositif. Qui évalue ? Je pose des questions. Le maire et quatre élus à priori. Sont-ils membres de la gouvernance de l'association ? Si oui, peut-on être juge et partie ? L'évaluation ne relève-t-elle pas du rôle de notre assemblée compte tenu des objectifs que nous allons valider ? Autant de questions qui méritent aussi des précisions. Enfin, l'article 16 pose le principe de la possibilité pour les parties de résilier de plein droit en cas de non-exécution, certes, ça va, ça pose pas de souci sauf que qui prend la décision au niveau de la commune ? Le Maire ou l'assemblée qui a validé la convention ? Peut-être qu'il faudrait préciser cela aussi. Qu'est-ce qu'une non-exécution de la convention par ailleurs ? Qui peut justifier de la résiliation au sens des objectifs définis à l'article 1 ? Je reviens à ma fameuse phrase : la promotion humaine de la population. Nous avons bien compris l'intérêt pour notre ville de disposer d'une convention de ce type pour se mettre en conformité au regard des exigences législatives et

nous y sommes tout à fait favorable. Ne serait-ce que pour aussi conforter l'action et le rôle d'une association importante pour notre collectivité. Engagement sur 4 années. Mais au-delà de cette exigence formelle, il n'en reste pas moins que le texte propose et suscite me semble-t-il des questions de fond, auxquelles la rédaction actuelle n'apporte pas vraiment de réponses totalement satisfaisantes. Merci de m'avoir écouté.

M. PAULINE : Bonsoir à tous. J'ai écouté les remarques de Monsieur MOREL avec attention. Je signale que ce n'est pas la première fois que je vois des conventions signées avec le centre socioculturel, ayant été directeur pendant un certain nombre d'années, mais je voudrais préciser que le premier partenaire qui oblige à ce qu'il y ait un projet d'action sociale, c'est bien la Caisse d'Allocations Familiales. En complément à ce qui est dit, il y a un comité de gestion et dans ce comité de gestion, nous avons des membres de la ville qui sont là pour observer ce qui se passe, pour valider tout ce qui est proposé. A l'époque où j'étais directeur, je ne pouvais pas faire ce que je voulais. Il fallait rendre des comptes à l'assemblée générale. Ce qui est intéressant, c'est avoir une démarche pour assurer une cohésion sociale avec la population. Un partage, c'est bien expliqué. Etant membre du comité de gestion, je trouve que ce qui se passe actuellement au centre, malheureusement la pandémie bloque un peu les actions, me convient parfaitement. Si quelque chose déraillait, nous serions les premiers à le signaler. Mais rassurez-vous, tout le monde part d'un bon sentiment. Il y a suffisamment de personnes, comment dire, formées, expérimentées au sein du comité de gestion pour valider ou dire « on n'est pas d'accord ».

M. MOREL : Je ne voudrais pas qu'on se méprenne sur le sens de ce que j'ai dit. Je ne conteste pas la pertinence de ce qui est fait. Je ne porte pas un jugement sur ce qui est fait. Je porte un jugement sur un document qu'on nous donne dans un cadre bien défini. C'est quoi le cadre bien défini ? C'est qu'à partir du moment où une commune verse une subvention supérieure à 23 000 euros, elle doit enfermer ça dans un texte qui définit les relations à établir entre une commune et une association. Je dis, et je m'inscris uniquement dans ce cadre-là, que le texte tel qu'il est rédigé là, appelle un certain nombre d'observations et d'interrogations. Et je touche, et comme on regardait ça un petit peu en détail, que j'ai regardé notamment l'objet puisque c'est la première chose qu'on regarde dans une convention, l'objet ou les objectifs, j'ai fait cette remarque également sur la rédaction, le libellé de cette phrase et si vous êtes capable de me l'expliquer, mais je suis preneur. Mais, avouez quand même que quand on sort de lire ce document uniquement, sans être dans l'association, j'y suis pas, bon, je ne doute pas que les acteurs y font un travail remarquable, c'est pas mon propos d'ailleurs, j'ai aucun problème pour voter la subvention de 140 000 euros. Mais je dis que vu le texte-là, je m'interroge comment on peut mener un tel objectif, parce qu'il faut déjà arriver à le définir et puis après comment on peut l'évaluer. Et ce qui me gêne un petit peu dans ce que vous venez de me dire, c'est que les acteurs sont aussi les évaluateurs. Je ne sais pas si vous voyez ce que je veux dire ? Puisque vous êtes dans le comité de gestion. Et ça, ça me perturbe un petit peu, parce que le principe de cette démarche de faire signer des conventions, c'est justement de s'assurer « de l'adéquation de l'usage des fonds qui sont donnés par rapport donc aux engagements de la commune. » Bon. Je me pose simplement la question, je pose des questions, j'en ai posé quelques-unes et je souhaite avoir quelques éclaircissements. Je n'ai pas mis à mal le travail de l'association, c'était pas mon propos. Je n'ai pas mis à mal les acteurs qui sont dans l'association. Je dis que par rapport à ce texte-là, il y a un certain nombre d'interrogations. Je n'ai pas la même problématique avec Marlymages derrière parce que c'est complètement différent. On est dans une logique de prêt de matériels, de gestion, ça ne me pose pas de souci. Mais là, on est vraiment dans du subjectif, dans ce qui dit, les objectifs, c'est du subjectif, je sais pas comment on fait pour porter un jugement et objectiver ce qui est fait. C'est tout. Je pose une question. Je ne veux encore une fois, je n'accuse pas qui que ce soit. Je m'interroge.

M. HORY : Je prends votre interrogation et je pense que les membres du centre socioculturel Gilbert JANSEM prendront celle-ci comme celle d'un néophyte. Ceci dit, vos collègues élus depuis quelques années, s'ils s'investissaient un peu plus dans la vie associative, ainsi que celle du centre socioculturel, sauraient le bienfait du centre et vous qui habitez depuis quelques années à Marly, vous devriez pouvoir savoir de quoi il est question. Le développement social, c'est effectivement difficile à définir, mais je me lance : c'est d'abord améliorer le bien-être de chaque personne dans une ville pour la faire se réaliser dans des actions communes. Par exemple, cet après-midi, le centre socioculturel Gilbert JANSEM avait des animations auprès des habitants parents et enfants sur la Place de Gaulle. Ils ont l'habitude d'ailleurs d'y aller, mais pas seulement là. Ils ont aussi des référents familles, ils créent du lien social. C'est vrai que c'est difficile de tout mettre dans une convention, mais pour autant le centre socioculturel existe depuis tellement d'années, il prend compte bien sûr les contraintes actuelles, il y a toujours une évolution dans chaque domaine. Je vous propose que lors d'un prochain conseil, nous invitions la Directrice Aline DEHONDT, elle vous expliquera plus en détail son action vis-à-vis de la ville. Je peux vous dire que c'est vrai que dans la convention, nous n'avons pas, nous élus, à nous immiscer dans leur travail quotidien, parce que nous serions à la fois décisionnaires et financeurs. Cela s'appelle une gestion de fait. Nous leur renouvelons chaque année notre confiance.

Alors je vous propose d'adopter cette convention, elle sera explicitée lors d'un prochain conseil municipal par la directrice, qui ne manquera pas de faire la liste de l'ensemble des actions du centre, notamment sur son action sociale vis-à-vis de la population. Effectivement nous n'avons pas de montant indiqué parce que chaque année, le budget du centre se fait en partenariat, avec les services de la ville et avec l'élue chargée des finances. Nous ne souhaitons pas mettre un montant, même si, je vous l'accorde, et c'était facile à retrouver, sur les cinq dernières années, nous avons versé 140 000 euros. C'est l'enveloppe que nous attribuons pour accompagner l'association de gestion du centre Gilbert Jansem.

M. SURGA : Oui c'est pour que vous puissiez compléter votre réponse, parce que nous avons été un peu surpris que vous ayez compris par les propos, enfin plus exactement l'écriture des objectifs, est-ce que cette liste d'objectifs est une liste type ? Est-ce que c'est quelque chose qui est créée de toute pièce ? Avez-vous je dirais donc des références ? Voilà. Pour compléter votre réponse.

M. HORY : Le projet est annuel, avec des actions récurrentes. Je pense à l'animation des familles aux jardins partagés. Il y a des manifestations supplémentaires qui n'existaient pas, des anniversaires, par exemple lorsqu'ils se sont occupés de l'anniversaire de la convention des Droits de l'Enfant et du Citoyen. Ils ont une intervention pluridisciplinaire, protéiforme, qui fait qu'il n'y a pas de liste. Nous ne souhaitons pas mettre une liste, il n'y a pas de carcan à leur donner. Nous savons qu'ils ont la volonté de faire, et ils le font, et ils le prouvent chaque année depuis moult années. Je veux bien comprendre que vous souhaitez plus d'informations. C'est tout à fait légitime. J'imagine qu'elle le sait déjà, la Directrice, que lors du prochain conseil, elle viendra vous expliquer quelle est son action sociale. Je pense que c'est important que l'ensemble des collègues et également les Marliens qui assistent à ce conseil municipal par les réseaux, puissent savoir un peu plus, ce pour quoi le centre fonctionne. Souvent, on entend : le centre socioculturel c'est la mairie. Non, pas tout à fait. Nous attribuons une aide financière. Un peu comme pour les écoles. On aide aussi les écoles financièrement, les bâtiments, etc... mais loin de là de fixer une action pédagogique aux enseignants des écoles. C'est un parallèle peut-être un peu osé, mais c'est quelque chose qui est approchant en réponse à vos questions. Ceci étant, je vous propose de voter cette convention et je comprendrais, si toutefois les réponses n'ont pas été à la hauteur de vos demandes, que vous ne votiez pas le point. Nous aurons une information plus importante lors du prochain conseil par la personne concernée.

Pris avis de la commission finances du 29 mars 2021,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix pour et 5 contre (MM. NOWICKI, MOREL, SURGA, Mmes GAUROIS, LOUIS) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de MARLY et l'association de gestion du centre socioculturel Gilbert JANSEM pour une durée de 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2021.

1.6 - FINANCES LOCALES

Convention d'objectifs et de partenariat entre la commune et l'association MARLYMAGES 2021-2024

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Il y a lieu de renouveler la convention d'objectifs et de moyens établie entre la Ville et l'association MARLYMAGES.

En effet, conformément à la loi du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et son décret d'application du 6 juin 2001, toute collectivité qui verse une subvention atteignant 23.000,00 € par an à un organisme privé, doit conclure avec celui-ci une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Une copie de la convention a été transmise à l'ensemble des élus.

M. ROSE : Oui, merci. Je voudrais dire qu'en ma qualité de vice-président de cette association Marlymages, je ne prendrai part ni à la discussion, ni au vote. C'est évident. Ça ne m'a pas empêché de téléphoner hier matin à Monsieur Jean PAULINE pour lui faire part de mes remarques par rapport aux précédentes conventions, celles de 2014 et de 2017 et principalement concernant l'article 3. Voilà. En tout état de cause, le président de Marlymages, Monsieur Joseph ADOBATI verra ça avec vous lors de la signature.

M. NOWICKI : On connaît la situation très difficile pour le cinéma et l'association Marlymages n'est pas épargnée, bien au contraire. Rajoutée à la crise sanitaire actuelle, je crains que notre cinéma, notre association craint une nouvelle période difficile avec une concurrence directe. Je veux parler de l'ouverture d'un complexe cinématographique sur la zone du WAVES et une ouverture aussi dans les prochains temps d'un autre cinéma sur la ZAC de l'Amphithéâtre. Il faut continuer à aider notre cinéma, à le soutenir mais aussi de façon pérenne. Dans cette convention, on n'a aucune garantie à long terme. Je prends l'article 2. Il est clairement indiqué que cette convention peut être dénoncée de façon expresse trois mois à l'avance par l'une ou l'autre partie. Donc signer une convention sur plusieurs années et pouvoir la dénoncer quand on veut, on a, le cinéma malheureusement n'a aucune garantie. Le montant de la subvention, quand je vois 20 000 euros, elle est de 40 % inférieure aux années précédentes. Je dis les années précédentes 2018, 2019. Il est vrai que 2020, 2021, sont des années très particulières, comme je l'ai indiqué, où malheureusement le cinéma a dû fermer. Donc deux possibilités s'offrent à nous. Soit de revenir aux subventions que nous lui avons octroyées par le passé, soit de revoir la durée de cette convention. Il est tout à fait compréhensible que cette année elle ne soit pas du même montant que les années antérieures à 2020. Donc ce qu'on vous propose, c'est de signer une convention pour cette année et de la revoir les années prochaines, lorsque l'on sera parti sur un trend je dirais normal, qu'on sera débarrassé de cette crise actuelle et de revoir ce montant, 20 000 euros, c'est très faible. Ce n'est pas suffisant. Vous le savez. Les années précédentes ont été de l'ordre de 35 000 euros. Aujourd'hui, on se retrouve avec 20 000 euros. C'est peut-être suffisant pour 2020, 2021 mais je crains que ce ne soit pas suffisant pour les années futures.

M. HORY : Oui, je crains surtout que vous fassiez beaucoup de démagogie. Je vais passer la parole à Jean PAULINE.

M. PAULINE : Monsieur NOWICKI, écoutez, la subvention est de 20 000 euros pour cette année. Mais ce n'est pas une base. Pour moi, l'association de cinéma ne peut fonctionner normalement, c'est-à-dire comme avant, avec les mêmes chiffres, actuellement, il n'y a pas de cinéma en janvier, pas de cinéma en février, pas de cinéma en mars. A nous de faire en sorte par la suite qu'ils aient les autorisations, qu'ils puissent encore une fois faire du cinéma, même si ce n'est pas à l'intérieur de la salle, pourquoi pas à l'extérieur, pour effectivement garder les spectateurs. Savez-vous combien il y a eu dans les meilleures années de spectateurs au cinéma de Marly ? Je vais vous le dire.

M. HORY : Oui, Monsieur ROSE doit le savoir, mais je pense que de l'autre côté de la table, cela ne doit pas être le cas.

M. PAULINE : Alors je vais vous le dire. 23 000 personnes en une année. 23 000 personnes ! Avec un certain nombre de projections. Donc c'est un cinéma qui fonctionne bien. Vous pensez bien que si je prends la culture, cela m'intéresse, je m'engage là-dedans, ce n'est pas pour les laisser tomber. C'est pour les aider. Le président actuel, Monsieur ADOBATI, comme d'ailleurs le vice-président, le savent très bien. Il y a un engagement de notre part. Donc le maire l'a dit au début. Les 20 000 euros ne sont pas fixes. C'est-à-dire qu'on voit comment cela se passe en septembre, octobre, etc... si nous reprenons, tout est bon à discuter. Enfin, c'est comme cela que je le vois et je pense que le maire est d'accord. On n'est pas arrêté là-dessus en disant : « non, non, on va faire des économies sur le cinéma ». Hors de question. Le cinéma, comme la bibliothèque, comme le conservatoire, sont des piliers pour faire avancer la culture. C'est ma conception. Nous ferons toujours attention, rassurez-vous et il est hors de question de boucler quoi que ce soit. Je vous le dis, tant que je serai attentif. Mais les chiffres, je les connais. Je connais bien le nombre de personnes. Je connais la programmation. Je connais le travail fait par tous ces bénévoles. Il n'y a pas de souci.

M. HORY : Je te remercie Jean. Je suis toujours dubitatif quand j'entends des gens verser des larmes de crocodile sur des associations dont ils n'ont que peu de connaissance, si ce n'est que le nom. C'est quand même particulièrement étonnant, mais bon, finalement l'âme humaine est toujours la même. Je vais mettre les points sur les « i ». D'abord à titre personnel, en tant que citoyen, j'ai été de l'équipe qui a remonté le cinéma à Marly quand il s'était arrêté. Puis j'ai été le maire qui a investi dans le numérique pour que le cinéma puisse passer dans cette ère nouvelle. Et vous croyez avec ce cursus que je vais demain abandonner le cinéma ? D'ailleurs je pense que vous avez mal lu la convention parce que c'est écrit « la contribution annuelle ne pourra être inférieure à 20 000 euros ». C'est-à-dire qu'il y a un taquet minimum. Cela ne veut pas dire que c'est 20 000 euros, c'est 20 000 certain, et puis il y aura plus en cas de besoin. Et je vous rappelle, la pédagogie c'est l'art de la répétition et donc je vais me permettre de répéter. Nous avons vu tous les responsables d'associations. Toutes les subventions, toutes les conventions ont été faites avec les principaux concernés pour examiner de manière précise les besoins actuels et aussi envisager une reprise dès que possible. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le montant que nous avons mis au budget pour

les associations, c'est valable pour Marlymages, mais aussi pour les autres, c'est pour des versements ultérieurs, avec un montant important, près de 50 000 euros, prévus cette année pour aider au redémarrage. J'ai bien entendu le plaidoyer pour Marlymages. En même temps, c'était la même convention les années précédentes, mais je n'ai pas entendu les mêmes interventions les années passées. Soyez rassurés, nous continuerons notre politique culturelle qui, en tout cas sur la partie cinématographique, a toujours été accompagnatrice de l'association. Je m'aperçois que je n'ai parlé que de la partie numérique, il faudrait aussi rappeler les travaux que nous avons faits récemment pour l'entrée du cinéma. J'aurais plaisir à revenir au cinéma, d'autant plus que le titre du prochain film proposé par Marlymage est intéressant, mais je ne veux pas faire le lien entre quelques personnes du conseil et ce titre de film.

Mme MOGUEN : Oui, il a été suggéré de choisir l'option de signer cette convention pour une année et puis de revenir l'année prochaine et de signer une autre convention. Est-ce que c'est une possibilité qui vous semble raisonnable ?

M. HORY : Quel en est l'objectif ? Si c'est un aspect financier, comme de toute façon nous prévoyons 20 000 euros minimum, ensuite il a été prévu avec le président, dès lors que le cinéma va reprendre, de réexaminer la situation et d'accompagner en fonction de ses besoins. Moi je veux bien refaire des conventions tous les ans. Mais quelle perte de temps ! A mon sens, elle est assez liante pour qu'on aide le cinéma, mais assez souple pour permettre de l'aider en fonction de ces besoins. Je rappelle que cette convention concerne uniquement de la subvention de fonctionnement, il n'est même pas question de la subvention d'investissement, parce que quand on fait les travaux, ou quand on a eu les caméras numériques, cela n'avait rien à voir avec cette subvention de fonctionnement. Je vous rappelle que tous les élus ne participent pas à la commission culturelle. Difficile de tout savoir lorsqu'on est absent, n'est-ce pas Monsieur NOWICKI et Madame GAUROIS ? Nous sommes dans une année de transition, on a fait au plus près, du cousu main, dans le montant des subventions, avec une possibilité de revoyure en fonction des nouvelles dispositions suite à la pandémie, en espérant que la prochaine fois qu'on parlera de Marlymages, par exemple pour la subvention de l'année prochaine, que la pandémie ne sera plus un sujet et que le cinéma sera redevenu un lieu de rencontre. Franchement le besoin de faire une convention chaque année n'est pas pertinent. Je vous propose de passer aux voix ce point.

Pris avis de la commission finances du 29 mars 2021,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur ROSE ne participant pas au vote, à la majorité par 31 voix pour et 1 contre (Mme MOGUEN), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de partenariat entre la ville de MARLY et l'association MARLYMAGES pour une durée de 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2021.

1.7 - FINANCES LOCALES

Subvention à l'Amicale du personnel pour l'année 2021

Rapporteur : Mme CASCIOLA

L'Amicale du personnel communal sollicite une subvention d'un montant de 30 000 € afin d'engager et continuer à œuvrer dans le sens qui a toujours été le sien, c'est à dire resserrer les liens d'amitié et de solidarité au sein du personnel communal.

Pris avis de la commission finances du 29 mars 2021,

L'exposé du rapporteur entendu,

Afin de permettre à l'Amicale du personnel de continuer ses actions sociales, de loisirs et de solidarité auprès de l'ensemble du personnel pour l'année 2021, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'Amicale du personnel communal, une subvention d'un montant de 30 000 euros, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.8 - FINANCES LOCALES

Subvention au CCAS pour l'année 2021

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Le Maire propose au conseil municipal d'accorder au CCAS une subvention d'un montant de 250.000,00 € correspondant au montant indiqué dans le budget prévisionnel de celui-ci. Elle sera versée au fur et à mesure des besoins de liquidité de la structure.

Si des besoins supplémentaires se font sentir pour l'action sociale, la ville prendra en compte les demandes particulières.

Pris avis de la commission finances du 29 mars 2021,
L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** au CCAS de Marly, une subvention pour l'année 2021 d'un montant total de 250 000,00 €, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.9 - FINANCES LOCALES

Subvention à l'association de Loisirs, d'Animation, de Culture et d'Éducation populaire (L.A.C.É) gestionnaire du Centre Socioculturel « Gilbert JANSEM », pour l'année 2021

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Un acompte sur la subvention demandée par l'association de Loisirs, d'Animation, de Culture et d'Éducation populaire (L.A.C.É) gestionnaire du Centre Socioculturel « Gilbert JANSEM », d'un montant de 40 000 €, a été versé en début d'année. Le Maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant total de 140 000 € correspondant au montant indiqué dans le budget prévisionnel du centre socioculturel Gilbert JANSEM. Le solde de la subvention, soit 100 000 € sera versé au fur et à mesure des besoins de liquidité de la structure.

M. NOWICKI : Nous n'avons pas voté la convention entre la commune et l'association qui nous semble nulle. Quand je dis nulle au sens de la validité du terme. Par contre nous ne remettons jamais en cause le travail effectué, comme vous avez laissé supposer par l'association, bien au contraire. Donc bien sûr que cette convention que nous ne validons pas, par contre la subvention on la valide, on est tout à fait d'accord et comme l'a confirmé Francis MOREL dans ses propos, ce n'est pas contre la subvention, ce n'est pas contre l'association bien au contraire, c'est contre cette convention, qui à notre sens mérite d'être revue.

M. HORY : Je n'ai pas dit que vous remettiez en cause le travail de l'association. J'ai dit que vous ne le connaissiez pas, comme d'ailleurs le travail de l'ensemble des associations. Il faudrait simplement venir à toutes les assemblées générales quand elles se tenaient. Là au moins vous auriez pu manifester votre intérêt pour les associations et pas simplement en faisant des effets de manches au conseil municipal.

Pris avis de la commission finances du 29 mars 2021,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'association de Loisirs, d'Animation, de Culture et d'Éducation populaire (L.A.C.É) gestionnaire du Centre Socioculturel « Gilbert JANSEM », une subvention pour l'année 2021 d'un montant total de 140 000 €, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.10 - FINANCES LOCALES

Subvention à l'association UNE ROSE UN ESPOIR SECTEUR MARLY 2021

Rapporteur : Mme CASCIOLA

La ville de MARLY souhaite soutenir l'action de l'association Une Rose Un Espoir du Secteur de MARLY dont le but est de collecter des fonds en faveur de la Ligue Départementale contre le cancer.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'octroyer une subvention d'un montant de 500,00 € à cette association.

M. HORY : Je me permets d'apporter juste une précision, pour ceux qui suivent l'action de la ville auprès de l'association Une Rose Un Espoir. Nous avons l'habitude d'aider Une Rose Un Espoir chaque année de deux manières, en achetant des roses en direct et en leur apportant une subvention. Cette subvention que nous votons est supplémentaire à ce que nous faisons chaque année. Nous avons reçu récemment leur demande de subvention classique. Nous la passerons lors d'une autre séance du conseil municipal. La demande de ce jour servira pour apparaître sur la banderole de l'association Une Rose Un Espoir avec l'ensemble des partenaires. Cette subvention est en sus de ce que nous avons l'habitude de faire pour l'association, qui devrait si tout va bien, faire sa traditionnelle manifestation les 11 et 12 septembre prochains.

Pris avis de la commission finances du 29 mars 2021,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'association UNE ROSE UN ESPOIR SECTEUR MARLY, une subvention pour l'année 2021 d'un montant de 500,00 €, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.11 - FINANCES LOCALES

Subvention à l'Amicale pour le Don du Sang bénévole de Marly et environs

Rapporteur : Mme CASCIOLA

L'Amicale pour le Don du Sang bénévole de Marly et environs sollicite une subvention d'un montant de 1 000 €, afin de financer l'acquisition de deux ordinateurs portables pour la gestion administrative de l'association.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 1.000,00 € à cette association.

M. HORY : Je donne encore une fois une précision sur cette subvention. Depuis que je suis élu, je ne me souviens pas que la mairie de Marly ait donné une subvention à l'Amicale des Donneurs de Sang. Nous les avons aidés autrement, mais pas en aide sonnante et trébuchante. J'ai rencontré les responsables associatifs, m'expliquant leurs projets, leurs besoins, et pour leur dire un grand « merci ». Nous les accompagnons cette fois-ci. Ce n'est pas grand-chose par rapport à leur investissement, mais comme ils ont continué à fonctionner même pendant la pandémie, pour le don du sang, de manière bénévole. C'était normal de les accompagner. Cela va servir à l'achat de deux ordinateurs. Bien sûr, chacun d'entre nous, à l'instar de ce que je peux faire, nous donnons notre sang à titre individuel. Voilà un autre « merci » pour cette association.

Pris avis de la commission finances du 29 mars 2021,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'Amicale pour le Don du Sang bénévole de Marly et environs, une subvention d'un montant de 1 000 €, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.12 - FINANCES LOCALES

Subventions culturelles 2021

Rapporteur : M. PAULINE

M. HORY : Permettez-moi de faire une redite. Ce sont des montants vus avec les présidents d'associations et ce n'est pas gravé dans le marbre. Il est possible effectivement, d'ici quelques semaines, d'ici quelques mois, pour les associations mentionnées ici ou les autres d'abonder les subventions. Parce que je prends un exemple, le comité de jumelage n'apparaît pas dans la liste, il n'a rien demandé, parce que pour le moment il n'a pas d'activité. Mais ce n'est pas la seule association dans cette situation. Il est important de ne pas porter des jugements hâtifs sur quelques montants qu'on puisse donner à nos associations.

La commission culturelle, réunie le 11 mars 2021, a émis un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes aux associations culturelles, pour l'année 2021 :

Amis du Patrimoine	1 000,00 €
Club Philatélique de Marly	400,00 €
Club Olérons	3 000,00 €
Danç'art	500,00 €
Kambzaka	1 500,00 €
Les Amis du Japon	600,00 €
Mad Soleil	450,00 €
Marlyimages	20 000,00 €
Marly Théâtre	600,00 €
Orchestre d'Harmonie	1 300,00 €
Regard Image	2 500,00 €
Marly Management Events (la commission a validé l'octroi d'une subvention qui sera retenue dès confirmation de la faisabilité du projet).	35 000,00 €

M. PAULINE : Nous savons que le festival de jazz aura lieu, la date est retenue, en septembre au NEC. Vous pouvez vous le noter, du jeudi au dimanche. Voilà. Alors il faudrait que j'explique, 2019, 16 associations sollicitent une subvention. Associations culturelles j'entends. Philippe IGEL expliquera pour les associations sportives. En 2020, 15 associations sollicitent une subvention. Donc en 2020, l'association Arts Libres ne figure plus dans les associations. Mad Moselle ne sollicite pas de demande de subvention. Chloé and Clyde non plus. Par contre, nous avons Danç'art qui sollicite une subvention et Kambzaka également. C'est pour l'année 2020, donc nous sommes à 15 associations. 2021, l'association Bonzaï ne sollicite pas d'aide et de subvention. Ils ont été appelés trois fois et ils nous ont dit, non pas cette année. Mais on les a sollicités, alors que normalement, ils ont des formulaires à remplir. La CLCV nous a fait un courrier disant qu'ils avaient encore assez d'argent pour organiser quelque chose et qu'ils ne sollicitaient pas de demande de subvention. Mad Moselle reste de l'argent également donc pas de subvention. Chloé and Clyde, pas de programmation, pas de demande de subvention. Et la Semaine de l'Océan, je rappelle quand même qu'il y a quelque chose que nous avons prévue entre les Rencontres de Bandes Dessinées et la Semaine de l'Océan, donc avec un thème similaire pour les deux, pour avoir une manifestation en 2022 qui tienne la route. Voilà les explications que je voulais donner sur l'observation de la vie associative. Et comme le Maire le disait, on a reçu les présidents, on leur a téléphoné pour avoir une bonne présentation et qu'après ça ne râle pas. Voilà, je pense que je vous ai tout dit. Si vous voulez en savoir plus, je suis à votre disposition.

M. HORY : Merci Jean pour ces précisions exhaustives. Je note que Monsieur ROSE ne participe pas au vote au moins pour la subvention de Marlyimages et que Michel LISSMANN ne participe pas non plus, puisqu'il est dans la même situation que Monsieur ROSE mais pour le Club Olérons. Tu as bien fait de dire que Marly Jazz dont on avait l'habitude de les voir en mai, a reporté son festival en septembre. Ce qui me permet finalement de dire que nous avons, nous espérons au plus tard, mais peut-être avant, une ouverture nouvelle des salles et des actions culturelles et que si tout va bien, parce que c'est déjà prévu, en tout cas, le 2 octobre prochain, c'est Gad Elmaleh qui sera au NEC !

L'exposé du rapporteur entendu,

VU l'avis favorable de la commission culturelle du 11 mars 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MM. LISSMANN et ROSE ne participant pas au vote, à l'unanimité des votants, **ACCORDE** les subventions ci-dessus pour l'exercice 2021, les crédits nécessaires étant prévus au budget 2021.

1.13 - FINANCES LOCALES

Subventions aux associations sportives 2021

Rapporteur : M. IGEL

La commission Sports, réunie le 16 mars 2021, a émis un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes aux associations sportives pour l'année 2021 :

AAPMA LE BROCHET	300 €
ACL ANIMATIONS CREATIONS LOISIRS	570 €
AFCSM GYM ENFANTS	3200 €
AFCSM GYM RANDO	800 €
AFCSM JUDO MUSCULATION GYM ADULTES	5000 €
ASSOCIATION SPORTIVE GOLF DE LA GRANGE AUX ORMES	3400 €
BADMINTON MARLY METZ CUVRY	1000 €
KARATE CLUB MARLY	1000 €
LES PETROLETTES	400 €
MARLY HANDBALL	4 400 €
MARLY PETANQUE CLUB	1500 €
SLA	500 €
SPORTING CLUB DE MARLY	Montant total : 15 900 € Avance subvention 7 000€ (Restera à verser 8900 €)
TENNIS CLUB DE MARLY	7000 €
MOLGUY DU MOLKKY	300 €
ASAC	200 €
EMC2	200 €
MARLY Tennis de table	400€
TOTAL	37170 €

M. IGEL : Comme mon collègue à la culture, j'ai un, deux, trois, quatre associations qui ne demandent rien. Je les nomme : Les Archers Pournoy la Chétive de Marly, la Boxe Thaï de Marly, le Danse Sportive Club de de Marly et bien sûr la Marlienne qui demande rien et le Volley Loisirs Marly. Toutes ces associations-là, ça sera la même chose. S'il y a un redémarrage au mois de septembre, il y aura un dossier et une commission sport qui sera fait en temps et en heure. Motion en conséquence.

M. HORY : Monsieur BIEBER ne participe pas au vote pour le TC Marly comme précédemment nos deux collègues.

L'exposé du rapporteur entendu,

VU l'avis favorable de la commission Sports du 16 mars 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, M. BIEBER ne participant pas au vote, à l'unanimité des votants, **ACCORDE** les subventions ci-dessus pour l'exercice 2021, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.14 - FINANCES LOCALES

Subvention exceptionnelle à l'association AFCSM

Rapporteur : M. IGEL

L'association AFCSM sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3000 € pour l'achat de tapis de judo.

Les membres de la commission Sports ont été consultés le 16 mars 2021 et ont émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3000 €.

L'exposé du rapporteur entendu,

VU l'avis favorable de la commission Sports du 16 mars 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** la subvention ci-dessus pour l'exercice 2021, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.15 - FINANCES LOCALES

Subventions RASED

Rapporteur : Mme SAINT MARD

Le maire rappelle que le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) concerne les enfants âgés de 3 à 12 ans scolarisés en écoles élémentaires et maternelles qui présentent des difficultés scolaires, des troubles psychomoteurs, orthophoniques ou des troubles du comportement.

Le RASED est constitué d'un psychologue scolaire, de rééducateurs et d'enseignants spécialisés.

La commission scolaire du 8 mars 2021 donne un avis favorable aux subventions suivantes :

- Subvention RASED année scolaire 2020/21 : 657 euros
- Subvention RASED année scolaire 2021/22 : 655 euros

Mme SAINT MARD : Pour précision, nous avons une subvention qui n'a pas été demandée par VERNY, qui gère les RASED, d'où le fait que l'on vote les deux subventions cette fois-ci.

L'exposé du rapporteur entendu,

VU l'avis favorable de la commission scolaire du 8 mars 2021,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** les subventions ci-dessus au RASED pour les exercices 2020 et 2021, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

1.16 - FINANCES LOCALES

Admission en non-valeur - « créances éteintes »

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Madame la Trésorière de Verny informe Monsieur le Maire, que le recouvrement des créances ci-dessous ne peut être assuré car il s'agit de créances éteintes.

TITRE	MONTANT	OBJET	POURSUITES
684/2016	269,10	TLPE 2016	Liquidation judiciaire prononcée- Clôture pour insuffisance d'actif
756/2017	920,00	TLPE 2017	Liquidation judiciaire prononcée- Clôture pour insuffisance d'actif
741/2018	1 827,00	TLPE 2018	Liquidation judiciaire prononcée- Clôture pour insuffisance d'actif
TOTAL	3 016,10		

M. HORY : Les trois sommes concernent la même entreprise. C'est une situation qui n'a rien à voir avec la pandémie.

La créance est dite éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité.

Celle-ci s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public.

Une créance éteinte constitue donc une charge définitive pour la collectivité créancière qui doit être constatée par l'assemblée délibérante.

Pris avis de la commission finances du 29 mars 2021,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à **ADMETTRE** en non-valeur les créances éteintes ci-dessus.

1.17 - FINANCES LOCALES

Admission en non-valeur

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Madame la Trésorière de Verny informe Monsieur le Maire, que malgré les actes de poursuites engagés, le recouvrement des créances ci-dessous ne peut être assuré :

TITRE	MONTANT	OBJET	POURSUITES
744/2018	0,30	TLPE 2018	Créance inférieure au seuil de recouvrement
743/2018	40,00	TLPE 2018	Combinaison infructueuse d'actes
427/2019	156,00	Droits de place	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL	196,30		

En l'absence de recouvrement à l'issue de la phase contentieuse, Madame la Trésorière demande au conseil municipal l'admission en non-valeur de ces créances.

Pris avis de la commission finances du 29 mars 2021,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à **ADMETTRE** en non-valeur les créances ci-dessus.

1.18 - FINANCES LOCALES

Communication des décisions prises par le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020, donnant délégation au Maire pour certains domaines de sa compétence,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Maire, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

L'exposé de son rapporteur entendu,

DECLARE avoir reçu communication des décisions suivantes, prises par le Maire :

REPERTOIRE DES DECISIONS 2021

N°	OBJET	Date de la décision	Origine
04	M2020-26 / Travaux d'aménagement des locaux des services techniques – Lot 1 : Voiries réseaux divers / Avenant 1	23/01/2021	MP
05	M2020-29 / Travaux d'aménagement des locaux des services techniques – Lot 4 : Cloisons – faux plafonds / Avenant 1	05/03/2021	MP

2.1 - COMMANDE PUBLIQUE

Adhésion à un groupement de commandes relatif au programme FUS@É

Rapporteur : Mme SAINT MARD

Le Maire expose aux membres du conseil municipal le point ci-après portant sur le programme intitulé Fus@é initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique.

En effet, fort de son expérience dans les collèges de Moselle, le Département, en lien étroit avec les Autorités Académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire, en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école / famille, via l'apport du numérique.

Le programme issu de cette réflexion s'intitule fus@é comme «Faciliter les USages @-éducatifs».

Il fait l'objet d'une expérimentation depuis la rentrée scolaire 2019/2020 au collège de Puttelange-Aux-Lacs et dans les écoles des communes de rattachement de ce collège.

Les trois pans de ce programme ont pour finalité d'apporter :

- Une réponse pour permettre des usages numériques éducatifs dans un cadre de confiance c'est-à-dire sous supervision et contrôle de l'Education Nationale et pour veiller à une continuité entre le CM1/CM2 et la sixième. Pour ce faire, un Espace Numérique de Travail du 1^{er} degré (ENT 1D) intitulé ARI@NE.57 a été mis en œuvre et financé par le Département. Cet Espace Numérique de Travail du 1^{er} degré a été mis à disposition durant la période de

confinement de toutes les écoles élémentaires de Moselle. Il est présenté via le lien suivant : <https://www.moselle-education.fr/ENT>

- Une réponse à la difficulté rencontrée par les communes/SIVOS/EPCI concernant le numérique pour équiper les écoles (Incertitudes dans les choix de matériels à acquérir, sur la coordination avec le personnel enseignant, sur les budgets d'investissement et fonctionnement dédiés...). Le Département propose ainsi la mise en œuvre d'un cadre contractuel et d'une coordination facilitatrice pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains au titre de l'expertise technique du département et labellisées par les Autorités Académiques pour des usages pédagogiques efficaces. Ce cadre contractuel prend la forme d'un groupement de commandes de plusieurs lots à disposition pour adhésion des communes/SIVOS et EPCI. Cette adhésion leur permet de bénéficier des marchés lancés par le Département de la Moselle et de pouvoir réaliser les commandes de matériels ou de prestations idoines.
- Une réponse en soutenant les investissements faits dans ce cadre contractuel par la mise en place d'une politique de subventionnement relevant d'un programme spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Aussi, afin de permettre à nos écoles de bénéficier de ce programme, il est proposé à notre commune d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'acquisition des différents dispositifs qu'il comprend et de signer la convention constitutive de groupement de commandes afférente.

Le projet de convention, annexé ci-après, a pour objet de permettre à la commune de commander les matériels et équipements ad hoc (solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...), dans le cadre des marchés lancés par le Département de la Moselle, ces commandes, pouvant donner lieu à l'octroi de subventions relevant d'un programme d'investissement spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

M. ROSE : Oui, merci. Je suis un peu embêté. Dans un premier temps, je trouve dommage et c'est pas la première fois que cela arrive, il ne faudrait pas que ça devienne une habitude, que cette question n'ait pas été abordée en commission des affaires scolaires. C'est quand même et vous l'avez dit à plusieurs reprises Monsieur le Maire, le lieu du débat préparatoire, l'instance où les élus prennent connaissance de faits, parfois complexes, l'endroit où on peut les analyser et surtout les confronter avec les autres opinions. Et enfin, c'est quand même un lieu moins formel qu'un conseil municipal. Maintenant, concernant le programme Fus@é en lui-même, j'avoue être partagé. D'un côté, ce dispositif est extrêmement intéressant financièrement pour les communes. A la fois en matière de subventionnement et de groupement d'achat. D'un autre côté, philosophiquement parlant, j'ai encore et toujours la désagréable impression qu'on ne peut pas sortir de ce paradigme consumériste consistant à proposer une technologie à des gens, parents, professeurs, élèves qui n'en ont jamais éprouvé le moindre désir avant. En conséquence, on crée un besoin dans l'esprit des gens, on rend la technologie numérique indispensable et là, je dis à un moment il va falloir qu'on arrête de marcher sur la tête. Il va falloir que ça s'arrête. Attention. Ne vous méprenez pas. Je ne suis pas hostile aux ENT, encore faut-il qu'ils fonctionnent. Les environnements numériques de travail, quand j'étais encore en activité et ça fait déjà plus de 10 ans que j'utilisais un outil semblable à Ariane 57, qui fonctionne pas mal, ça s'appelait Benelu School, qui marchait bien aussi. J'avais convaincu mes élèves, j'avais convaincu les parents et certains de mes collègues même, du bienfondé de son utilisation et en plus, ça me permettait de valider le B2i par la même occasion. Mais je sais qu'il existe encore des familles, de moins en moins, mais elles existent, qui n'ont pas accès au numérique à la maison. Je sais aussi que les enfants, ce dont ils vont avoir besoin dans les mois et les années qui viennent, et je vous assure qu'ils vont trinquer, les enfants, on ne s'en rend pas compte encore, ce dont ils vont avoir besoin donc, ce n'est pas d'écrans supplémentaires, ni de tablettes, mais d'humains. De présence humaine. Je sais encore que les enseignants ne sont pas tous aussi réceptifs à ces dispositifs, certains foncent, d'autres traînent la patte, d'autres sont carrément réfractaires. Moi je voudrais pas que ça soit une cause d'inégalité supplémentaire par rapport à l'enseignement et je suggère lorsque ça sera voté, lorsque les achats auront été effectués, lorsque ça sera opérationnel, la mise en place d'une permanence, que ce soit à la mairie ou dans une école avec des enseignants volontaires, pour permettre aux parents empêchés, de bénéficier de ce dispositif, d'être formés et surtout de ne pas être pénalisés. Alors maintenant, j'ai une question. Les dépenses d'investissement en matériel informatique que vous avez prévues, sont-elles cumulables avec ce programme d'achats groupés, ou alors y-a-t-il un doublon ? Ça c'est une question, ça m'intéresse. Alors voilà, moi, ce que je regrette, c'est d'avoir dû dire ça ici en conseil ce soir, j'aurais préféré largement pouvoir dire ça en commission. Ça aurait permis des échanges qui sont là impossibles, même si tu vas répondre Catherine, je pense

que j'aurais approuvé cette question, mais là, en l'absence d'un vrai débat, je me sens obligé de m'abstenir, et c'est dommage.

Mme SAINT MARD : Ce point a été abordé en commission scolaire, puisqu'en commission scolaire il a été précisé que la commune s'engageait dans le plan de relance numérique, plan de relance dans lequel Fus@é entre. Ce plan de relance numérique est engagé par l'Etat, vous pouvez regarder sur internet, on s'est positionné dessus, afin d'éventuellement si nous sommes sélectionnés, bénéficier d'un subventionnement à hauteur de 70% sur le matériel numérique. Au moment où la commission scolaire a eu lieu, nous n'avions pas encore la convention constitutive au groupement de commandes. Et je l'ai précisé le jour de la commission scolaire, j'ai bien précisé que nous attendions des informations du Conseil Départemental, que nous n'avions pas au moment-là. Cela était le premier point. Concernant le numérique, je dirais qu'au niveau de l'environnement numérique, la ville de Marly s'est engagée fortement depuis un certain nombre d'années, ce qui a d'ailleurs été souligné par l'Education Nationale, puisque nous sommes une des communes les mieux dotées du Département. Je rappelle quand même qu'il y a un socle commun de compétences que tous les élèves doivent acquérir et dans ce socle commun de compétences, il y a toutes les compétences numériques. Ce n'est plus un choix, c'est une obligation pour les enseignants, qu'ils soient réfractaires ou pas. Tout le monde devra s'y plier à un moment donné. C'est déjà le cas. L'objectif aussi de la ville, c'est d'équiper ces écoles, en tout cas pour les élémentaires, en tout numérique. L'Education Nationale étant partenaire du projet, tout comme dans le plan de relance numérique, s'engage à former les enseignants. L'objectif aussi est qu'il y ait une égalité des enfants par rapport à ce numérique, au moins dans les écoles. Concernant la fracture numérique, dont on a déjà parlé et qui a été soulignée également pendant le confinement, il faut savoir que par exemple le centre socioculturel, depuis le début du confinement, est un appui pour toutes les familles qui ne disposent pas du matériel informatique à la maison. Pendant les vacances, le centre a mis des animateurs à disposition des familles, en contactant les écoles, pour accompagner les familles qui ne peuvent pas bénéficier d'outils informatiques à la maison. Concernant les aides que le Conseil Départemental pourra nous proposer, elles seront effectivement cumulables avec le plan de relance numérique si nous sommes sélectionnés. Pour l'instant, nous avons budgétisé une somme importante pour pouvoir continuer à équiper l'ensemble de nos écoles d'écrans numériques interactifs. Actuellement je ne suis pas en mesure de savoir si notre dossier sera sélectionné par l'Etat ou pas. Je l'espère. Cela voudra dire que nous sommes subventionnés à un niveau relativement important sur tous les équipements numériques de la commune pour les élèves des écoles élémentaires.

M. HORY : La réponse du rapporteur permet de répondre à des questions antérieures, sur l'action du centre, l'action sociale avec l'intégration des familles sur le numérique. Je vous rappellerai que ce projet est un groupement de commandes, il s'agit de pouvoir bénéficier de prix de groupe. Sur le fond, la philosophie du numérique, la fracture numérique, on peut toujours en parler mais ce n'est pas le sujet. Mais cela nous donne la possibilité de pouvoir avoir des outils informatiques moins chers parce qu'on se regroupe. C'est difficile de nous demander de demander des subventions ou d'essayer de faire en sorte d'avoir des produits moins chers, cela participe aussi à la relance, et puis nous interpellons, finalement on nous interroge est-ce qu'il faut le faire ou pas ?! Donc recentrons nous sur le sujet, il s'agit d'avoir des matériels informatiques moins chers en se regroupant, grâce au Département. Là est l'essentiel.

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour et 2 abstentions (M. ROSE, Mme MOGUEN) **DECIDE**

D'ADHERER au groupement de commandes et d'**APPROUVER** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative au numérique pédagogique,

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer cette convention au nom de la commune.

3.1 - DOMAINE ET PATRIMOINE

Enquête publique en vue de l'intégration des espaces verts de la ZAC Paul Joly dans le domaine public communal

Rapporteur : M. LISSMANN

Le Maire informe l'assemblée municipale que par courrier en date du 23 juin 2020, NEXITY Foncier Conseil a sollicité pour la ZAC Paul Joly l'intégration des espaces verts dans le domaine public

communal. Le Maire propose la mise en gestion de ces espaces verts par les services techniques de la commune.

Le responsable des services techniques et la responsable du service des espaces verts ayant constaté en date des 25 mai et 12 juin 2020 la conformité des travaux d'espaces verts, il y a lieu d'engager la procédure en conséquence.

Mme MOGUEN : Oui, je voulais profiter de ce point d'urbanisme pour formuler une remarque d'ordre général qui m'importe et qui concerne l'accès de l'information du public par rapport à la politique d'urbanisme de la ville de Marly. Et donc de la politique de la Métropole puisque le PLU, le Plan Local d'Urbanisme était dorénavant de la compétence de Metz Métropole. Je pense qu'il serait normal que les Marliens soient informés régulièrement et au fur et à mesure des travaux qui sont en cours à la Métropole dans le cadre du PLUi. Il n'y a aucune raison pour que toute l'information disponible sur l'état de l'environnement à Marly et la politique d'urbanisme de la ville ne soit pas systématiquement partagée avec les habitants. Nous sommes tous en droit de savoir ce qui se dessine pour notre ville. Doit-on s'attendre à voir pousser d'autres logements sur les terres agricoles de la ville ? Les ZAC commerciales vont-elles continuer à grignoter la ville ? Va-t-on protéger certaines parcelles naturelles et en quelles proportions par rapport à ce qui continue d'être artificialisé ? Alors certes tout cela sera à terme rendu public, dans le cadre d'une procédure d'enquête publique, mais on sait bien que c'est une procédure qui est loin d'être parfaite, qui arrive en toute fin de parcours lorsque les décisions sont déjà quasiment actées dans des documents décourageants, complexes, qui font des centaines de pages. Alors voilà, c'était l'objet du mail que je vous avais adressé le mois dernier Monsieur LISSMANN, puisque vous représentez les Marliens à la Métropole et dans le cadre de ces travaux sur le PLUi, et auquel vous n'avez pas encore répondu. Le but de ma démarche, c'était finalement d'échanger avec vous sur cette question et d'exprimer le souhait que la Métropole et donc vous en tant que conseiller métropolitain, ne vous contentiez pas du minimum légal, c'est-à-dire d'une enquête publique en fin de course, car la transition environnementale c'est aussi une question de démocratie participative, c'est impliquer les habitants bien en amont et de façon pertinente, avec des moyens adaptés. C'est au fond briser ce culte d'une certaine opacité administrative pour faire en sorte de restaurer la confiance entre les élus et les administrés.

M. ROSE : Oui, moi, j'ai une question toute bête. Pourquoi ça a duré si longtemps ?

M. NOWICKI : Ce point a déjà été présenté au conseil du 30 juillet de l'année dernière et j'étais intervenu à ce sujet. Je vous avais interrogé notamment sur le financement que l'aménageur a prévu concernant sa participation financière sur l'extension du périscolaire prévue au point M de ce programme et vous n'avez pas su me répondre et vous avez reporté ce point. Donc je réitère ma question, d'une part et en complément de la question de Monsieur ROSE, pourquoi avoir attendu 8 mois et demi pour me répondre ? Est-ce que..., qu'est-ce qui est motivé ce délai pour m'apporter une réponse ?

M. LISSMANN : Madame MOGUEN, ceci c'est la somme des documents que je vous ai donnés. C'est l'intégralité des documents que j'ai. On est tout au début du PLUi, « i » comme intercommunal. Alors comment ça se passe ? Dans l'ancien mandat de la Métropole, il a été décidé de nommer des correspondants par communes, deux, sauf Metz et Montigny, le maire et un adjoint, le maire et moi, au conseil intercommunal des maires en urbanisme, le CIMU. Cela a été divisé, très vite on s'est aperçu qu'on est plus de cent. Comment voulez-vous travailler à plus de cent dans une salle, c'est juste pour faire des comptes rendus de réunions. L'assemblée a décidé de diviser la Métropole en cinq secteurs. Cinq secteurs, ça fait déjà quand même pas mal de communes. Et sur chaque secteur il a été élu trois représentants. J'ai été élu comme représentant du secteur avec le maire de Pouilly et un adjoint de Marieulles. On est arrivé aux élections. On avait pratiquement rien fait. Les élections qui ont duré six mois, la pandémie, il a fallu réélire des représentants. J'ai été réélu et on a fait les premières réunions. On est tout au début. C'est un processus qui était prévu de durer quatre à cinq ans. Le Président de Metz Métropole, Monsieur GROSDIDIER, a dit : « c'est beaucoup trop long, je veux que ça dure que trois ans ». A ce jour, on a quasiment rien à présenter au public encore. On a fait l'état des lieux de ce qui existait. Le PLUi va principalement être le regroupement de tous les PLU qui existent, les harmoniser, et puis pour certaines communes qui en ont pas, ils sont en cours. Voilà. Donc il n'y a rien, on ne peut pas travailler à cent mille personnes, il y a plein d'étapes, et on ne va pas tout à la fin vous présenter le PLUi. Il y a des étapes. Le PADD, je pense que c'est la chose qui vous intéresse le plus, on a eu une réunion de présentation. Il y aura prochainement une deuxième réunion de présentation et comme c'est en visio, c'est très long, parce que le présentiel fait quand même qu'on échange beaucoup plus. En visio, voir un plan, discuter d'un plan n'est pas facile. Il y a eu une réunion et on a reçu un document et c'est vrai que j'étais un peu fâché de votre attitude, de votre groupe au conseil, et je vous ai pas donné le dernier document. Parce que j'ai dit si chaque fois que je

vous donne un document, c'est pour me prendre un coup de couteau dans le dos, je l'ai pas fait. Je l'avoue. Mais je l'ai reçu il y a quinze jours le document. C'est pas si vieux que ça. C'était qu'une pré-réunion. Il y a une réunion qui est prévue dans quinze jours où on va nous faire le compte rendu de cette première réunion de secteur. On en est aux balbutiements, tout au début. On n'a pas grand-chose, et puis que va être l'avenir de Marly ? Les secteurs, les zones. Elles ne changent pas. C'est le PLU de 2014 ! Il n'est pas prévu de changement énorme, il n'y a que l'harmonisation des règlements qui va surtout changer. Il n'a pas été prévu de faire des grandes constructions, des grandes zones, je parle de Marly. Je ne parle pas du reste de la Métropole. Sur Marly, pour l'instant, il n'y a rien de prévu. L'aménagement du Plateau de Frescaty, on est tout au début. Il y a une réunion qui va se faire dans un mois pour nous parler des voies de liaisons. C'est une réunion de présentation, pour nous demander notre avis. On est tout au début. C'est beaucoup trop tôt pour en parler et il y aura des étapes obligatoires à présenter au public et au conseil municipal. Le PADD, quand on va commencer à avoir quelque chose de plus concret, il va être obligatoire à être présenté au conseil municipal. On va vous le présenter. Il y a plein d'étapes qui vont être présentées dans les conseils municipaux. Mais c'est beaucoup trop tôt pour présenter quoi que ce soit au public. Voilà ma réponse. Alors qu'est-ce que j'ai oublié ? Monsieur NOWICKI. Alors Monsieur NOWICKI, et oui effectivement, on a mis un certain temps parce qu'on avait quand même un désaccord avec NEXITY sur l'interprétation de certaines sommes, puisqu'ils nous expliquaient que leurs hors taxes étaient du TTC. Donc on ne comprenait pas trop et ils ont mis beaucoup de temps pour être d'accord qu'il y avait quelque chose qui n'était pas normale. On a leur bilan effectivement. Donc en fin de compte, ils nous ont versé 474 000 et il y a 97 410 qui est en plus qui est le parking devant chez Renault, devant l'agence Casciola, qui a été pris aux frais et les déplacements des Points d'Apports Volontaires qui ont été faits à leurs frais. Et il y a eu aussi un gros désaccord entre Metz Métropole, NEXITY et nous sur ce qui était rétrocedé, pas rétrocedé, parce que vous savez c'est un peu compliqué, il y a des espaces verts, c'est Métropole, il y a des espaces verts, c'est la commune et comme c'était la première ZAC qui a été rétrocedée dans le nouveau système avec les partages des espaces verts. Et on a reçu les plans il y a très peu de temps. Et il y a aussi très peu de temps qu'on a eu tous les chiffres et c'est pour cela que j'ai mis un certain temps pour le remettre au goût du jour, parce que tant que je n'avais pas tous les éléments, c'était un peu gênant. Aujourd'hui, tout le monde est d'accord quelles sont les zones qui vont être Metz Métropole, quelles sont les zones qui vont être la commune, alors que ça change pas grand-chose, parce que c'est quand même la commune qui entretient le tout par convention. Et on a eu les montants définitifs que je viens de vous communiquer et donc le périscolaire, ils ont payé le périscolaire. Ça fait partie des 350 000€ plus 45 000 euros. Il y avait 350 000 qui étaient la participation versée, hors taxe, par l'aménageur au titre de l'extension du groupe scolaire et de l'activité périscolaire et la reprise des études connexes de 45 000 euros. C'était les études qu'on avait fait, des études de sol avant. Et comme je vous dis, là j'ai la somme en TTC, 97 410 pour les parkings. Voilà. Donc le total c'est 571 410 euros TTC qui a été versé à la commune, sous formes diverses, en valeur ou en travaux.

M. HORY : Vous avez eu la réponse sur le délai. Le premier adjoint a répondu. En ce qui concerne le PLU, il faut bien que vous ayez conscience que le PLU sera l'agrégation. N' imaginez pas qu'il y ait une modification particulière ou très importante. Si vous souhaitez avoir une information sur les zones urbanisables, vous allez sur le site internet de la ville de Marly, vous tapez PLU et vous avez tout l'information nécessaire de tous les PLU des villes de la Métropole. Pourquoi nous ne souhaitons pas modifier notre PLU qui a été adopté, sans opposition faut-il le rappeler, en 2013 ? Parce que les objectifs que nous avons prévus sont encore d'actualité, même si nous estimons que nous sommes proches de les avoir atteints. C'est d'abord d'avoir assez de logements aidés comme nous demande la loi, et de faire en sorte que nous puissions avoir des enfants dans nos écoles et donc de pouvoir permettre aux familles avec enfants de venir à Marly. Depuis maintenant plusieurs années, nous ne passons plus de motion au conseil municipal contre une fermeture de classe, simplement parce qu'on arrive à alimenter nos écoles par l'apport de familles supplémentaires. Autre objectif, faire en sorte que nos seniors puissent avoir des logements adaptés. Je pense qu'il y a pour l'avenir des points à revoir dans le PLU. C'est peut-être un peu tôt en fonction de nos objectifs prioritaires. Sachez que pour nous, il y a aussi un aspect démographique, nous ne sommes que 10 127 habitants. C'est-à-dire que nous sommes encore trop proches de cette limite des 10 000 habitants. Si demain, on baisse en population, cela peut être dramatique, notamment pour nos écoles, nos finances, ou nos associations, etc... Je crois que c'est très important d'en avoir conscience. Regardez, la plupart des nouveaux lotissements sont respectueux de l'esprit de Marly. Je prends le quartier Paul Joly. Il y a une noue, des possibilités de rouler à vélo. Les nouveaux lotissements marliens, faits depuis une dizaine d'années, sont plus exemplaires que d'autres, mais c'était une autre époque. Tant que nous n'avons pas consolidé les objectifs que je viens de vous indiquer, il conviendra de ne pas trop modifier le PLU. Après, comme vous le savez, quand on crée un lotissement, on peut faire en sorte qu'il soit le plus exemplaire possible pour la biodiversité, pour le développement durable. En tout état de cause, je ne serai pas le maire qui laissera nos écoles se dépeupler. C'est très clair ! Je vous félicite d'avoir réussi ce tour de force, de faire en sorte que nos écoles soient toujours vivantes avec des élèves et qu'il n'y

a pas eu de fermeture de classe depuis que nous sommes en responsabilité. Et tant que je serai maire, je défendrai nos écoles ! Je reprends l'article de presse dont on a parlé lors du début de ce conseil. C'est cet objectif qu'il faut avoir, pas de gigantisme, avoir une ville équilibrée, où tout le monde peut trouver sa place, des jeunes aux seniors. Si vous voulez connaître les zones urbanisables prochainement, allez voir le PLU sur le site internet. Si vous voulez quelques explications, vous pouvez demander au premier adjoint. Je vous rappelle que le PLU a été mis en place, c'était à la suite d'une annonce particulièrement difficile. On nous menaçait de fermer le collège La Louvière. On n'est jamais à l'abri de quoi que ce soit. Nous avons mis en place ce PLU pour faire face à la fermeture du collège La Louvière. Je ne dis pas que dans quelques années, il ne soit pas revu, dès lors qu'on aura des marges de manœuvre. Je peux comprendre qu'on ne soit pas tout à fait en accord avec ce que je viens de dire, mais au moins que vous compreniez bien les objectifs que nous avons. Ils sont clairs.

M. LISSMANN : Alors je voudrais rajouter que le Plan de Déplacements Urbains, donc la mobilité, ne fait pas partie du PLU. Il a été voté dans le précédent mandat par la Métropole. Il sera rattaché au PLU, mais il n'en fait pas partie. Le Plan Local d'Habitat, le PLH, ne fait non plus pas partie du PLU, il est rattaché en parallèle au PLU. Ça permettra de modifier le PLU sans modifier la totalité, de modifier le PLH sans modifier la totalité, parce que les Métropoles qui ont fait le choix de tout mettre dans le même package, nous ont vite conseillé de surtout pas le faire, parce qu'après ça fait un document énorme et après ils se tapent l'ensemble du document à modifier à chaque fois. Ils seront en concordance, mais on ne va pas travailler sur PLU, le PLH et ni sur le PDU. Juste une information complémentaire.

M. NOWICKI : Si vous permettez, j'ai encore trois questions très simples. La première, est-ce que le PV à ce jour a été signé ? La deuxième, c'est plutôt une demande. Est-ce qu'on pourrait avoir le bilan financier de la ZAC ?

M. LISSMANN : Je l'ai vu dans la main de Monsieur SURGA. Vous l'avez, Monsieur SURGA vous l'a montré.

M. HORY : Donc vous demandez à Monsieur SURGA, c'est mieux. C'est bien la coopération entre collègues du même groupe. C'est mieux.

M. NOWICKI : Et une troisième question Monsieur le Maire. On a un peu débordé sur le point, c'est pas une question politique. On avait accès à une application de Marly, sur laquelle on pouvait signaler, on parlait d'environnement, de dégradation, et elle n'est plus en service.

Mme GREEN : Bien sûr que si elle est en service. Elle est sur le site de Metz Métropole.

M. NOWICKI : Sur les smartphones ? Parce que si vous voulez, elle me met que...

Mme GREEN : Vous allez sur le site.

M. NOWICKI : Je vous dis ça, parce que moi on me dit qu'elle n'existe plus. C'est pour ça, je suis étonné, donc, ça doit être un simple bug informatique.

M. ROSE : Je voudrais juste dire que nous avons les mêmes objectifs que nos écoles ne ferment pas. Qu'il y ait des enfants. Que nos associations fonctionnent. Mais nous n'avons pas les mêmes stratégies. Et la stratégie...non mais il faut le dire, parce qu'on a l'air de penser qu'il n'y a qu'une seule solution pour ne pas fermer les écoles, c'est de bâtir. Il y a d'autres solutions que nous avons exprimées et que je pourrai encore vous dire pour que ça fonctionne bien et qu'on atteigne largement au-dessus de 10 000 habitants, sans être obligé de bétonner.

M. HORY : Oui, je sais. Nous avons eu un échange pendant la campagne électorale sur le sujet. On pourra en avoir encore. Disons qu'on est réciproquement sceptiques en fonction de la stratégie de l'un et de l'autre. Au moins nous avons les mêmes objectifs, c'est déjà bien.

L'exposé de son rapporteur entendu,

VU la délibération en date du 6 décembre 2011, relative à l'adoption du programme des équipements publics,

VU le programme des équipements publics de la ZAC Paul Joly,

VU le procès-verbal de réception des travaux d'espaces verts réalisé avec les services de la commune en date du 23 juin 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à engager la procédure d'enquête publique en vue du classement et de l'intégration dans le domaine public communal des espaces verts de la ZAC Paul Joly.

De DONNER mandat au Maire ou à son représentant pour effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

4.1 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Intercommunalité – Adhésions des communes de Lorry-Mardigny et Roncourt à Metz Métropole

Rapporteur : Monsieur le Maire

Au cours de sa séance du 23 novembre 2020, le conseil métropolitain a accepté l'adhésion des communes de Lorry-Mardigny et de Roncourt.

Ces adhésions sont subordonnées à la réalisation préalable d'une étude d'impact présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés. Ces études d'impact sont jointes au présent rapport.

Les communes membres de la Métropole sont invitées à émettre leur avis dans un délai de trois mois à compter de la réception de la notification de la décision métropolitaine.

M. HORY : Je me réjouis de la venue de ces communes parce que la Métropole est la préfiguration dans les années à venir d'une Métropole Pays Messin bien plus importante que celle que nous connaissons.

M. ROSE : Une question pour faire le lien avec le point précédent sur les enquêtes publiques. Je me pose une question sur l'avenir. Quel est l'avenir des enquêtes publiques avec la future loi de simplification et qui va se transformer petit à petit en consultation citoyenne numérique ? Ça c'est un premier point. Ensuite concernant l'adhésion de Lorry-Mardigny et de Roncourt, dans un premier temps, je voudrais regretter l'absence de débat préparatoire sur ce point et en amont de ce point, concernant le sud messin et principalement la commune de Lorry-Mardigny. Ensuite, je m'interroge sur la stratégie actuelle de Metz Métropole. Que cherche-t-elle exactement ? A grossir, grossir, toujours plus ? D'accord. Les communes en ont fait la demande, mais c'est quand même Metz Métropole qui est là pour les inciter. Moi, je me pose la question, quelle est sa stratégie ? En tout état de cause, de tout état de cause, pardon, une politique je dirais d'expansion de la Métropole s'accompagne toujours d'un effet contraire et d'un affaiblissement des communautés de communes ou des communautés d'agglomérations alentours. Et ça, c'est pas une bonne chose. Ce grignotage et je parle bien de grignotage, dessert les politiques de nos voisins. Une politique basée sur la collaboration, la coopération, aurait été préférable. Des partenariats également. Enfin, je dirais qu'une gestion à 46 communes sera forcément plus compliquée, c'est juste une évidence. Et Monsieur le premier adjoint, Monsieur LISSMANN, l'a parfaitement résumé quand il a parlé de ses réunions à Metz Métropole concernant le PLUi, ça n'est pas facile quasiment impossible et que plus on est nombreux, plus c'est compliqué. Donc, vous allez me dire maintenant, et vous allez me rétorquez, oui, mais attendez, paniquez pas, il y a le futur pacte de gouvernance qui se met en route, qui va se mettre en place. D'ailleurs, il doit être débattu prochainement dans les conseils municipaux et on doit donner notre avis là-dessus. Certains l'ont déjà fait. Nous il nous reste un petit peu plus d'un mois. Pacte de gouvernance futur donc, qui va permettre une certaine autonomie des communes sur certains sujets, et donc un rôle accru des maires. Un rôle accru des maires, mais également des obligations supplémentaires concernant bon je pense l'information aux citoyens et aux élus. Et donc, que cette gestion ne serait pas plus compliquée grâce à ce pacte de gouvernance. Moi je n'en suis pas du tout convaincu et j'aurais envie de voter contre sur ce point, mais comme les communes en ont fait la demande, et bien je m'abstiendrai.

M. HORY : Effectivement vous l'avez confirmé. Les communes en ont fait la demande. Imaginez que la Métropole leur dise non. Quelle image nous donnerions en refusant ? Une sorte de club de riches qui ne veut pas d'autres communes en son sein ! Ce serait quand même dommage. Certes

aujourd'hui, on parle d'un élargissement, mais le travail le plus important qui se fait actuellement au niveau de la Métropole, c'est plutôt un approfondissement avec des méthodes de travail que nous sommes en train d'inventer. Je vous rappelle que cela ne fait pas longtemps que nous sommes Métropole par rapport à d'autres collectivités et l'avenir sera très probablement plutôt avec les autres intercommunalités en coopération, notamment avec le nord et le sud messin, mais ne boudons pas notre plaisir. Je me souviens du métropole bashing qui existait lors du dernier mandat. Je parle de l'ambiance générale, je ne parle pas à Marly ou dans cette enceinte. Je crois que c'est symbolique de voir qu'il y a des communes qui veulent nous rejoindre. Et ça, c'est important de le savoir, ce serait quand même malheureux de leur fermer la porte. C'est pour cela que je vous propose que nous votions le plus largement possible cette adhésion à la Métropole. C'est effectivement comme vous le disiez, leur demande expresse.

L'exposé du rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 23 novembre 2020 approuvant la demande d'adhésion de la Commune de Lorry-Mardigny à Metz Métropole,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 23 novembre 2020 approuvant la demande d'adhésion de la Commune de Roncourt à Metz Métropole,

VU les études d'impact présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés,

VU la notification par courrier de Monsieur le Président de Metz Métropole en date du 16 mars 2021,

CONSIDERANT que la demande d'adhésion des communes de Lorry-Mardigny et de Roncourt à Metz Métropole est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal dans les conditions de création de l'établissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour et 2 abstentions (M. ROSE, Mme MOGUEN), **DECIDE**

PRENDRE ACTE des études d'impact,

D'APPROUVER la demande d'adhésion des communes de Lorry-Mardigny et de Roncourt à Metz Métropole.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.



Le Maire
Thierry HORY